

Fir dech a fir däi Land

Publication périodique
de l'Administration
des services de
secours

n° 65 & 66/2007





Hëllef eis hëllefen!



Du hues tëschent 8 an 16 Joer .
Du wëlls deng fräi Zäit sënnavoll gestalten , Sport maachen ,
dech ameséieren zesumme mat Jongen a Meedercher an dengem Alter.
Du wëlls awer och léieren , dengé Matmënschen an Nout ze hëllefen ,
Feier ze lëschen , éischtl Hëllef ze leeschten.

Hëllef eis hëllefen -

wenn dech un de Pompjeesverband **Tel.: 47 09 21 (fnspt.lu)** ,
un d'Verwaltung vun den Hëllefsgesichter
Tel. (numéro gratuit): 8002-3132 (volontariat@protex.etat.lu)
oder un deng Gemeng.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire

SOMMAIRE

Préface du directeur de l'Administration des services de secours	4
Rapport d'activités 2006	7
Statistiques 2006	47
Gedenkblatt für Ehren-Zivilschutzdirektor Léon Jung	58
Les mésaventures de Sandouz vues par la lorgnette des enfants	61
Mission d'assistance technique en Jordanie	66
EULUX 2007, rapport du groupe logistique "Ravitaillement"	68
Stage de formation du groupe des hommes-grenouilles en mer	72
Europäische Katastrophenschutzübung EULUX 2007	80
Réunion semestrielle des Directeurs Généraux de la Protection Civile	92
Noruff Ferny RAUSCH	94
Merci fir den Merci	96
Centre d'Intervention Mertert-Wasserbillig probte den Ernstfall	98
Einsatzdokumentation Ambulanzdienst	101
Das richtige Verhalten des Rettungsdienstes an einem Tatort	117
Wochenendlehrgang an der Zivilschutzschule Schimpach für 2007/2008	120
Programme de formation ambulancière 2007/2008 aux centres de secours	123
Programme de formation à l'ENPC 2007 - 2008	124
Changements intervenus au sein des cadres de l'Administration des services de secours	128
Liens internet nationaux	131
Liens internet internationaux	134

La direction voudrait s'excuser du fait qu'exceptionnellement les No. 65 & 66 sont réunis dans un volume. Suite à des changements au niveau du personnel et à l'organisation *EULUX* nous n'avons pu nous consacrer à l'édition de deux brochures cette fois-ci. Ce fait, nous l'espérons, restera unique dans l'histoire de notre bulletin d'information.

PRÉFACE



L'événement marquant des services de secours de l'année 2007 était incontestablement l'exercice EULUX 2007. Cet exercice était placé sous le signe du 50e anniversaire du Traité de Rome instituant la communauté européenne et qui visait en premier lieu la création d'une communauté économique et notamment celle d'un marché commun et les bases de la politique agricole commune.

Aujourd'hui, l'Union Européenne est bien plus qu'une institution qui défend nos intérêts économiques. Depuis 50 ans, elle est garante de paix, de la liberté et de la prospérité. Certes, cette communauté ne saurait nous protéger des catastrophes naturelles, des événements technologiques majeurs, des effets liés au changement climatique, des actes malveillants, des épidémies et des pandémies, etc. Cette communauté constitue cependant une plateforme commune pour répondre aux défis que représentent tous ces événements majeurs et permet de faire face aux risques auxquels sont exposées nos populations.

Ce qui est vrai au niveau national vaut également pour le contexte international: les interventions sont d'une complexité croissante, de plus en plus dangereuse et délicate. Des connaissances spécifiques sont souvent nécessaires pour gérer des événements dont

l'envergure devient de plus en plus inquiétante. L'ampleur des inondations en Grande-Bretagne et les feux de forêts qui ont frappé l'Europe du Sud au cours de cet été en sont des exemples. Ces feux de forêts ont illustré que les Etats membres, et notamment les Etats membres les plus petits, peuvent rencontrer des difficultés pour gérer des situations qui sont hors du commun. C'est aussi la raison pour laquelle du Commissaire Stavros Dimas, responsable pour l'environnement et la protection civile au sein de l'UE, soutient l'idée de la création d'une unité d'intervention européenne rapide pour combattre ensemble les feux de forêts.

Ces feux de forêts montrent également que les conséquences qu'entraînent ces événements majeurs ne se limitent pas au territoire du pays directement touché, mais ont des implications au-delà des frontières sur des systèmes écologiques hautement complexes et interdépendants.

Les catastrophes dans d'autres pays ne peuvent donc pas nous laisser indifférents. C'est dans cet esprit de solidarité qu'il nous incombe de créer au niveau européen des réseaux de compétence et d'assistance mutuelle, de mettre en commun nos ressources et de renforcer nos capacités pour réagir d'un commun effort pour sauvegarder des biens et pour secourir les citoyens.

L'exercice EULUX 2007, il y a lieu de le souligner, n'était pas un exercice « luxembourgeois », mais, il s'agissait de montrer qu'un pays débordé par un événement de grande envergure, qui ne saurait plus garantir la sécurité de ces citoyens et qui a besoin d'une aide internationale, peut recourir à des procédures de demande d'assistance, établies en 2001 par le « Mécanisme communautaire visant à favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours relevant de la protection civile », appelé aussi tout simplement le « Mécanisme ». Il faut noter que le terme « protection civile » utilisé dans le cadre de cette Décision du Conseil vise les services de secours dans leur ensemble et non pas la protection civile comme nous l'entendons au niveau national.

Cet exercice était pour notre pays un énorme défi et il y a lieu de féliciter les bénévoles et le personnel de l'Administration des services de secours pour leur engagement personnel et pour la qualité de leur travail qui a contribué à relever ce défi et à contribuer au succès.

Cet exercice a démontré que les services de secours de notre pays sont parfaitement capables de réaliser des projets de grande envergure et de les réaliser encore mieux que certains grands pays.

Si l'exercice en soi était déjà un défi au niveau national, il l'a été également au niveau international puisque d'aucuns des experts internationaux sont unanimes à confirmer que l'exercice EULUX 2007 est une étape importante pour le Mécanisme communautaire :

- c'est la première fois en l'histoire du Mécanisme qu'un OSOCC (On Site Operational and Coordination Centre) a été mis en œuvre pour

une intervention endéans l'Union Européenne dont la gestion a été confiée aux experts envoyés par la Commission,

- c'est la première fois en Europe que cet OSOCC était chargé non seulement de la gestion des unités étrangères envoyées par les Etats qui prêtaient assistance, mais également de la coordination des unités de secours autochtones,
- c'est la première fois dans un exercice de grande envergure organisé dans le cadre du Mécanisme que l'on a essayé de réaliser des alertes, une coordination et une gestion de crise en temps réel,
- c'est d'ailleurs la première fois en Europe que l'on a pu remarquer lors d'un exercice de cette envergure que les équipes sur le terrain échangeaient vraiment leur personnel et équipements.

L'exercice EULUX 2007 a d'ores et déjà relancé la discussion au niveau de la Commission Européenne et des Etats membres au sujet de l'orientation future du Mécanisme, de la politique de mise en œuvre de ce Mécanisme et des améliorations pratiques lors de l'application et de cette mise en œuvre du Mécanisme.

Michel Feider

Directeur de l'Administration des services de secours

ADMINISTRATION DES SERVICES DE SECOURS

1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.1. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- La brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 25 centres de secours,
- Le groupe d'alerte est chargé d'assurer le fonctionnement des centres d'alerte en temps de crise civile ou militaire,
- Le groupe d'hommes-grenouilles,
- Le groupe de protection radiologique,
- Le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- Le groupe canin,
- Le groupe de support psychologique,
- L'unité logistique de ravitaillement.

1.2. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspection des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

1.3. La division administrative, technique et médicale

Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux bénévoles l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé,
- d'assurer une surveillance périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

2. Personnel

2.1 Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

30 fonctionnaires dont :

- 1 directeur
- 3 chefs de division
- 1 attaché de direction
- 2 ingénieurs techniciens inspecteur principal 1er en rang
- 1 ingénieur en informatique à mi-temps détaché du Centre informatique de l'Etat
- 1 inspecteur
- 2 rédacteurs principaux
- 1 commis principal
- 1 artisan dirigeant
- 1 artisan
- 16 préposés au service d'urgence
- 10 employés dont :
 - 8 employés à tâche complète
 - 2 employés à tâche partielle

14 ouvriers, dont :

- 1 cuisinier à tâche complète
- 11 ouvriers à tâche complète
- 2 ouvriers à tâche partielle

D'autre part, deux travailleurs à contrat d'auxiliaire temporaire, ont été engagés au cours de l'année 2006, dont un pour les besoins de la direction et un pour les besoins de la Base Nationale de Support à Lintgen.

2.2 Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles de l'Administration des services de secours comporte à l'heure actuelle 11.798 femmes et hommes, regroupés comme suit:

Le contingent des agents bénévoles de la division de la protection civile compte à l'heure actuelle 2.498 femmes et hommes, regroupés comme suit:

- 25 centres de secours avec un effectif total de 2.149 volontaires assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 26 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 27 volontaires (membres et stagiaires),
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 30 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
- dont 41 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre
- dont 3 personnes dans le volet analytique
- et 36 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 19 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 109 volontaires,
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 39 volontaires,
- le corps des instructeurs et conseillers techniques avec un effectif de 95 volontaires.

Il y a lieu de signaler que de nombreux volontaires remplissent plusieurs fonctions.

Le service d'incendie et de sauvetage comprend 9300 bénévoles répartis sur 189 corps communaux.

3. Formation

3.1. Population et entreprises

3.1.1. Cours élémentaires de secourisme

Dans le cadre de la mise en pratique de la réforme des services de secours engendrée par la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, l'ASS s'est penchée sur les modifications qu'il est nécessaire d'apporter à la formation des différentes unités de secours et à l'instruction de la population. Les travaux très complexes aboutiront dans un nouveau règlement grand-ducal ad hoc en 2007.

Organisés en collaboration avec les administrations communales, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année.

De nombreuses actions de propagation du secourisme ont été organisées sur le plan local par les responsables des centres de secours et dans les écoles par la direction.

Le nombre de cours élémentaires de secourisme organisés en 2006 était de 121 avec

2.227 participants par rapport aux 153 cours avec 2.905 participants de l'année 2005.

Au cours de l'année 2006, 70 cours de rappel avec 838 participants ont été organisés par l'administration des services de secours.

3.2. Agents des services de secours

3.2.1. Cours de formation pour les volontaires de la division de la protection civile

Au cours de l'année 2006, 77 secouristes-ambulanciers et 50 secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective.

82 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2006. Ces cours ont été fréquentés par 1963 personnes et se répartissent comme suit:

14	cours de sauvetage avec	422 Participants
25	cours pour secouristes ambulanciers avec	533 Participants
2	cours pour le groupe G.P.R. avec	39 Participants
5	cours de plongée avec	102 Participants
2	cours pour les agents du C.N.A. avec	29 Participants
1	cours pour le groupe canin avec	13 Participants
4	cours pour le groupe de support psychologique avec	130 Participants
12	cours pour l'entraînement au circuit respiratoire avec	250 Participants
3	cours de situation d'exception avec	71 Participants
14	cours divers avec	374 Participants

3.2.2. Formation continue

La formation continue se déroule à plusieurs niveaux.

3.2.3. Formation continue pour les instructeurs en matière de sauvetage

Dans le cadre des formations continues pour instructeurs, les instructeurs en matière de sauvetage se sont réunis à la BNS de Lintgen en date du 30 septembre 2006. Cette formation avait comme objectif d'optimiser l'information en matière de désincarcération et de sauvetage des personnes incarcérées lors d'accidents de circulation. Le deuxième thème important de la journée était consacré à la formation des instructeurs aux problèmes d'intervention lors d'accidents en relation avec des produits chimiques et biologiques.

3.2.4. Formation continue des instructeurs en secourisme

Dans le cadre de la mise en place de la défibrillation semi-automatique en 2007-2008 au niveau des ambulances de la division de la Protection civile, l'Administration des services de secours a organisé en 2006 la formation des

instructeurs en la matière. En effet, pour pouvoir enseigner dès 2007 l'ensemble des ambulanciers dans cette matière nouvelle et dans un souci de mettre en place une formation de qualité reconnue au niveau international, il s'avérait indispensable d'offrir une formation poussée en la matière à l'ensemble des instructeurs en secourisme.

Ces formations ont été organisées en étroite collaboration avec l'Institut européen de formation en santé et s'inscrivent dans le concept général de mise en place de ce projet qui permettra de sauver encore plus de vies dans le futur.

3.2.5. Formation continue des volontaires

Toujours dans un souci d'optimiser la formation des volontaires et dans le but de sensibiliser les différents services d'intervention impliqués en cas d'événement majeur à une philosophie commune de prise en charge des victimes, l'Administration des services de secours avait organisé un cycle de formation continue en matière de gestion de situations d'exception. Cette formation qui se déroulait à l'Ecole nationale de la protection civile, avait comme objectif d'optimiser les chaînes de commandement des secours face aux conséquences d'un événement de grande envergure et de permettre aux volontaires d'acquérir des compétences spécifiques. 84 volontaires ont été formés en matière de gestion de situations d'exception.

3.2.6. Formation CECIS

Le système CECIS (Common emergency communication and information system) est un système de communication et d'information en cas d'urgences créé par le Monitoring & information centre (MIC) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du mécanisme créé en 2001 par le Conseil européen qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union européenne en cas d'urgence. Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, experts et équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence. Deux agents de l'Administration des services de secours ont suivi des cours à Bruxelles sur le fonctionnement du système et les opérateurs du 112 ont pris part à des simulations pour tester CECIS.

3.2.7. Nouvelle formation de recrutement de nouveaux instructeurs en secourisme

Afin de pouvoir assurer la formation des secouristes-ambulanciers dans les différents centres de secours de la division de la protection civile ainsi que pour organiser les cours de premiers secours au niveau de l'industrie et de la population, l'Administration des services de secours dispose d'un pool d'instructeurs en secourisme.

En cas de besoin de personnes supplémentaires, l'Administration des services de secours organise des cours de formation pour recruter des nouveaux membres.

En 2006, une formation de nouveaux instructeurs en secourisme a débuté et s'étendra sur une période de 2 ans. Quelque 30 candidats médecins, infirmiers et ambulanciers suivront cette formation pratique et théorique.

3.3. Exercices internationaux et nationaux

3.3.1. EU TACOM-SEE 2006

Exercice européen en Bulgarie

Sous l'égide de la commission européenne, la Bulgarie a organisé en date du 23 au 27 juillet 2006 un exercice communautaire de grande ampleur sur le thème « gestion des conséquences d'un acte terroriste en Europe occidentale »

- S'inscrivant dans le cadre de la coopération entre Etats membres de l'Union européenne, il met en œuvre le Mécanisme Européen de protection civile, institué par la décision du Conseil de l'Union européenne du 23 octobre 2001. Celui-ci prévoit l'activation du centre d'information et de suivi à Bruxelles (MIC).
- Le but de l'exercice consistait à tester du côté bulgare, la chaîne opérationnelle de commandement mettant en œuvre, depuis les différents lieux des exercices jusqu'au niveau national les centres opérationnels. (LEMA – OSOCC).
- De même ont été testées, les conditions d'acheminement des équipes spécialisées terrestres et des moyens aériens des Etats participants ainsi

que l'ensemble des chaînes de commandement entre les Etats membres. Ont participé à cet exercice six pays, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Hongrie, la République Slovaque et la Slovénie. Tous les pays membres ont été invités à envoyer un observateur. L'administration des services de secours était représentée par un délégué.

Le scénario de l'exercice :

- Explosion d'une bombe sur le parking d'un hôtel avec évacuation de blessés, recherche de victimes ensevelies, mise en place PMA etc.
- Attentat sur un site chimique, avec dégagement de produit toxique, mise en place d'un PMA, d'une station de décontamination, évacuation de blessés contaminés, recherche de victimes, décontamination, identification du produit toxique, etc.

4. Interventions des services de secours

4.1. Division de la Protection civile

4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par 24 centres de secours couvrant l'ensemble du Grand-Duché, à l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24.

L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes ambulanciers volontaires.

La division de la protection civile dispose de 53 ambulances qui sont réparties comme suit :

- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 3 ambulances de réserve stationnées à la base nationale de support à Lintgen.
- 2 ambulances pour des transports infectieux

Pendant l'année 2006, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué 29.135 sorties en parcourant 892.138 kilomètres par rapport à 29.321 sorties et 910.975 kilomètres parcourus en 2005.

Ces interventions se répartissent comme suit :

- 1.667 sorties dans le cadre des accidents de circulation
- 5.966 sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
- 8.935 sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
- 9.591 sorties dans le cadre de transports urgents
- 2.976 sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 25.392.521 kilomètres lors de 703.548 sorties de 1962 à 2006.

4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1er juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 véhicules du SAMU, c.-à-d. les antennes mobiles transportant sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2006 :

Ettelbruck : 1.235 sorties

Esch/Alzette : 2.563 sorties

Luxembourg : 3.403 sorties

Soit au total : 7.201 sorties ou en moyenne 19,7 sorties par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1er novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 23 centres de secours dont:

- 19 centres de secours qui sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide
- 3 centres de secours constitués bases régionales de support qui sont dotés de matériel d'intervention lourd
- le centre de secours de Lintgen qui fait fonction de Base Nationale de Support de la division de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes sauveteurs volontaires.

Pendant l'année 2006, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru 137.724 km au cours de 6.588 interventions; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de 27.348 heures.

4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe visent les interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents impliquant des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes de malveillance impliquant des substances radioactives.

Aucun événement significatif impliquant des substances radioactives ou matières nucléaires et nécessitant l'intervention du groupe GPR n'a eu lieu au cours de l'année 2006.

Comme les années précédentes, le groupe GPR a organisé deux exercices d'entraînement pratique sur le terrain. En 2006, ces exercices visaient la mise en œuvre de procédures et de stratégies d'intervention en cas d'une contamination lors d'un événement majeur avec des substances radioactives. Lors de ces exercices, une attention spéciale a été attribuée à la détection de la contamination et à la décontamination de personnes.

A l'occasion du deuxième arrêt décennal du réacteur no.1 de la centrale électronucléaire de Cattenom, le groupe a pu visiter l'intérieur du bâtiment réacteur lors du déchargement du combustible usé. En complément à la visite du bâtiment réacteur, les responsables du site ont exposé au groupe les concepts de sûreté et de sécurité du site, ainsi que la mise en œuvre des plans d'urgence internes, lors d'un incident ou accident nucléaire à la centrale.

Le groupe GPR a participé, sous l'égide de l'armée, aux exercices pratiques de mise en œuvre des stations de décontamination, mises en place dans une série de bâtiments publics présélectionnés, conformément aux dispositions du plan particulier d'intervention Cattenom.

Dans le domaine de la formation en radioprotection, des cours ont été organisés à l'attention des instructeurs en sauvetage et secourisme de la Protection Civile, ainsi qu'aux élèves de l'école de la Police grand-ducale.

4.1.5. Le Groupe d'Alerte

Le fonctionnement du Centre National d'Alerte (tel que défini par le règlement grand-ducal du 22.12.1970) pendant les temps de crise ou de guerre est assuré par le groupe d'alerte.

La composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe d'alerte sont régis par la loi du 12.06.2004 portant création d'une Administration des services de secours et le règlement grand-ducal du 20.06.1980 portant création d'unités de secours de la protection civile.

Une des missions du CNA est la collecte d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de guerre ou de crise en général. La mission principale des membres du groupe consiste dans l'analyse des informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toutes autres informations nécessaires à la Cellule de coordination et de décision.

L'étroit échange d'informations et le maintien du contact avec les membres de centres d'alerte d'autres pays se faisaient par le biais du GOEWDS (Group of Experts on Warning and Detection Systems), remplacé par décision du CPC (OTAN) par un groupe de coordination CBRN (Chemical, Biological, Radiological, Nuclear) dont font partie deux membres du groupe d'alerte.

L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, se fait par ordre semestriel à raison de 16 réunions d'instruction au bâtiment de la direction de l'ASS. Une formation spécifique en cas d'accident à la centrale électro nucléaire de Cattenom se fait par ordre semestriel à raison de 8 réunions d'instruction.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formation annuels à l'Ecole Nationale à Schimpach font également partie intégrante du programme de formation des membres du CNA.

En 2006, le CNA avait participé à deux exercices internes de communications et d'analyses d'informations.

4.1.6. Le groupe canin

Le Groupe canin de la division de la protection civile a pour mission la recherche de personnes égarées, disparues ou ensevelies sous les décombres. Il intervient aussi bien sur tout le territoire du Grand-duché du Luxembourg qu'à des missions à l'étranger.

Le Groupe canin se compose actuellement de 17 membres et de 13 chiens, d'ont un chef de groupe et de maîtres-chiens brevetés, de maîtres-chiens en formation, de maîtres-chiens stagiaires, de membres et d'un vétérinaire.

Comme tous les ans, le groupe a accompli diverses formations auprès de différentes organisations.

En début de l'année, 7 maîtres-chiens ont suivi une formation de « module C » et 6 maîtres-chiens ont également suivi la formation du module « cyn 1 ». Cette formation s'est déroulée durant 10 jours à l'étranger auprès de la Sécurité civile française.

Une délégation française de 3 maîtres-chiens de l'UIISC/7 était venue au Luxembourg pendant 3 jours pour parfaire cette formation. Les maîtres-chiens, candidats au brevet ont passé un contrôle d'engagement opérationnel sous leur autorité.

En août, trois maîtres-chiens ont réussi le test d'aptitude d'admission avec leurs chiens. Ils ont dû réussir à certains tests: un examen théorique, une séance d'obéissance du chien, cheminement et parcours d'obstacles et divers exercices de recherche en questage.

En octobre de cette année, trois maîtres-chiens, ont réussi leurs examens de recherche en quête et décombres et ont obtenu leurs diplômes de « conducteur cynotechnique de la Sécurité civile » qui leur ont été remis par le commandant de l'UIISC7/ de Brignoles.

De même, le groupe a participé à 2 week-ends de formation à l'E.N.P.C à Schimpach et à 4 à 5 week-ends de formation opérationnelle sur le terrain.

Vu l'importance des missions qui leurs sont confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements (quête, décombres, pistage, théorie,...) à raison de 8 à 10 heures par semaine. Le groupe a participé également à divers exercices et démonstrations.

En 2006 le groupe canin a presté au total à 4.354 heures, ce qui fait une augmentation de 496 heures par rapport à l'année 2005, dont :

- 218 heures lors de 9 interventions au Luxembourg et à l'étranger
 - 924 heures d'entraînement et de formation à l'étranger
- 2.636 heures d'entraînement et de formation au Luxembourg dont :
- 1.296 heures lors de travail en quête
 - 1.008 heures lors de travail en décombres
 - 337 heures lors de formations diverses et
 - 571 heures à l'occasion d'autres activités et engagements

4.1.7. Le groupe des hommes-grenouilles

Au cours de l'année 2006, les hommes-grenouilles ont dû intervenir 30 fois avec 858 heures prestées, dont :

20 heures lors de 4 interventions de sauvetage/recherche de personnes

152 heures lors de 7 interventions de recherche de biens

42 heures lors de 4 interventions pour accidents de circulation

644 heures lors de 15 interventions diverses.

1.140 heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période du 15 mai au 15 septembre 2006. Cette permanence est prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique.

3356 heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2006.

Au total le nombre d'heures prestées en 2006 par les volontaires du groupe d'hommes-grenouilles de la division de la protection civile s'élève à 5354 heures.

Le groupe a également assuré la formation de personnel de l'Etat, de membres de l'ASS et, pour la première fois, de membres des brigades de l'Administration des Ponts et Chaussées pour le permis de navigation.

Lors de cette formation pour le permis de navigation, un premier cours était organisé pour 79 personnes à Mertert et un deuxième cours pour 53 personnes à Insborn.

Le groupe d'hommes-grenouilles a effectué un entraînement en commun avec les plongeurs de la Police du Saarland à la Coque et une formation avec les plongeurs du département de la Moselle.

Interventions dans les eaux de la Moselle dans le triangle de Schengen.

Intervention commune avec

- * les unités allemandes de la croix rouge, du THW,
- * les unités de la PC Schengen Remich du groupe H.G.
- * et du service de la navigation ainsi que de la Police fluviale luxembourgeoise et allemande.

4.1.8. Transports d'eau potable effectués par la division de la protection civile au profit de la population

Pour l'approvisionnement de fortune de la population en eau potable, la division de la protection civile intervient à deux échelons, c'est-à-dire pour :

- ravitailler la population de certains quartiers ou rues à partir de camions-citernes,
- suppléer au réseau de distribution défectueux par un réseau provisoire à l'aide de tuyaux pour alimenter le réservoir d'eau d'une commune ou d'une localité.

La division de la protection civile est intervenue 6 fois au cours de l'année 2006 pour alimenter les entreprises industrielles en cas de panne ou de réparation du réseau de distribution d'eau pour éviter toute perte de production.

En 2006, dans le cadre de ces missions, 24 heures de travail ont été prestées pour le transport de 240.000 litres d'eau.

4.1.9. Le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Ce groupe est intervenu 6 fois en 2006 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Pendant l'année écoulée, 51 volontaires du groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques ont presté 66 heures lors de ces 6 interventions. 350 Km ont été parcourus par les véhicules de la Base nationale de support.

4.1.10. Groupe de support psychologique

Les membres du GSP ont effectué 240 missions au cours de l'année 2006. 42 membres différents du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 500 sorties de personnes, seuls ou à plusieurs.

Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 240 missions est de 1642 heures. Le temps d'intervention moyen par sortie est de 3,3 heures. En moyenne, chacun des 42 intervenants a consacré un peu plus de 39,1 heures pour des missions en 2006.

Comme dans les années précédentes, la majorité des interventions concernait des accidents (circulation, domestique, travail, loisirs). Outre les accidents, les raisons de l'intervention du GSP sont souvent en relation avec les décès d'une personne ou alors dans le cadre de tentatives de suicide.

Il reste à relever, outre les 240 interventions « normales », l'événement qui a marqué 2006, était la participation active du groupe de support psychologique lors du Mondial à Kaiserslautern (D).

Interventions du Groupe de Support Psychologique de 1997 à 2005

Année	Nombre
1997	31
1998	78
1999	55
2000	108
2001	157
2002	146
2003	186
2004	192
2005	239
2006	240

4.2. Division d'incendie et de sauvetage

4.2.1. Produit de l'impôt spécial 1990-2006

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzgesetz » du 1er février 1939 introduite pendant l'occupation et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés ce qui apparaît au relevé ci-dessous.

Produit de l'impôt spécial 1990-2006

Année	Produit de l'impôt spécial
1990	2.144.035
1991	2.202.802
1992	2.299.289
1993	2.318.646
1994	3.217.457
1995	3.002.514
1996	2.957.151
1997	3.033.142
1998	3.148.297
1999	2.869.237
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

4.2.2 Affectation du produit de l'impôt spécial

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial

Année	Subventions aux communes
1990	1.017.417
1991	978.593
1992	1.651.963
1993	1.325.848
1994	2.092.679
1995	2.044.795
1996	1.813.701
1997	1.856.443
1998	1.656.209
1999	1.891.828
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296

4.2.3. Subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour

l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

La loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours a institué dans l'intérêt des volontaires assurant les services d'incendie, de secours et de sauvetage dans le cadre de la division de la protection civile, des services communaux d'incendie et de sauvetage, et des membres des organismes de secours à agréer par arrêté grand-ducal, un congé spécial qui ne peut pas dépasser un maximum de 7 jours ouvrables par année ni être pour chaque bénéficiaire, supérieur à 42 jours ouvrables en tout, sauf en ce qui concerne, pour ce maximum, les chargés de cours.

Pourront bénéficier du congé spécial les personnes exerçant une activité professionnelle soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé, qui se soumettront aux activités de formation ou assumeront les devoirs de représentation ainsi que la direction des cours et la formation d'instructeur.

Les employeurs des secteurs public et privé sont tenus de dispenser de leurs obligations professionnelles leurs salariés membres des corps de sapeurs-pompiers ou volontaires de la protection civile à l'occasion de situations d'urgence demandant l'intervention de l'unité dont ils relèvent.

4.2.4. La commission technique

La commission technique pour le service d'incendie donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique qui lui sont soumises par le conseil supérieur pour le service d'incendie.

D'une part, elle adresse, de sa propre initiative, au conseil supérieur pour le service d'incendie toutes les propositions relatives à l'organisation technique du service d'incendie.

D'autre part, elle a pour mission de faire des propositions pour la détermination de caractéristiques et de spécifications pour le matériel d'incendie communal, de vérifier le nouveau matériel en vue de sa réception et d'aviser les projets ayant pour objet la construction ou la transformation de dépôts, garages et remises pour le matériel d'incendie.

La commission technique se compose d'un président et de quatre membres, tous nommés par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

pour une durée ne dépassant pas six ans, la fédération des sapeurs-pompiers entendue en son avis.

Pendant l'année 2006, la commission technique a tenu 22 séances de travail à l'Administration des services de secours et dans les ateliers de la Protection Civile à Lintgen.

La commission technique a procédé à la réception de tous les véhicules et moto-pompes du service d'incendie et de sauvetage qui ont été livrés en 2006.

Elle est intervenue auprès des administrations communales, fournisseurs et corps de sapeurs-pompiers, chaque fois que besoin en a été, pour régler des questions sur le matériel d'incendie.

Lors des 22 séances de travail, la commission technique a traité 87 dossiers concernant le service d'incendie:

- 26 certificats de réception ont été établis, concernant les travaux de réception des véhicules et du matériel d'incendie pour le compte des administrations communales
- 29 accords de principe avec cahiers spéciaux des charges ont été dressés pour l'acquisition de matériel d'incendie au profit des administrations communales
- 27 tableaux comparatifs ont été établis, concernant les soumissions présentées par les fournisseurs.
- 3 lettres-réponses au conseil supérieur pour le service d'incendie concernant des demandes d'administrations communales ou de corps de sapeurs-pompiers ont été rédigées
- 2 avis concernant la construction de nouveaux locaux pour le service d'incendie ont été donnés.

Pour uniformiser d'une part et pour mieux veiller à la qualité du produit d'autre part, la commission technique a introduit pour certains équipements un numéro d'homologation. Pour être admis comme fournisseur, le soumissionnaire doit être en possession d'un numéro d'homologation, lui attribué par la commission technique lorsqu'il a présenté son matériel strictement conforme au cahier spécial des charges.

En 2006, la commission technique a procédé à la réalisation d'un inventaire des véhicules et du matériel important par commune.

4.2.5. Evolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2006

La somme globale investie en 2006 pour l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage s'élève à 2.843.513 €. Dans ces dépenses ne figurent pas les investissements réalisés par la Ville de Luxembourg pour son service d'incendie, ni les sommes engagées en 2006 pour la construction ou la transformation de locaux pour les services d'incendie.

4.2.6. Service d'incendie et de sauvetage: sommes investies dans l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage (en mio.€)

Pendant cette période, les administrations communales ont acquis 10 véhicules et 3 moto-pompes pour le service d'incendie, qui se chiffrent à une somme totale de 2.780.383 €.

4.2.7. Nombre de véhicules acquis de 1995 à 2006

Le montant restant de 63.130 € a été dépensé pour l'acquisition de matériel d'incendie divers.

En 2006, des accords de principe pour l'acquisition de 8 véhicules d'incendie et de 1 moto-pompe ont été donnés à 9 communes. Ces acquisitions représentent un chiffre d'affaires approximatif de 903.780 € pour le parc automobile, le matériel d'incendie divers n'y étant pas compris.

En 2001, la commission technique a dressé, ensemble avec l'inspectorat, un relevé exhaustif de sources de danger qui existent dans chaque commune (Gefahrenkataster). Sur base de ce relevé, elle a établi, ensemble avec les inspecteurs cantonaux, un plan quinquennal d'acquisition de véhicules pour les années 2006 à 2010.

4.2.8. L'inspectorat

L'inspectorat du service d'incendie et de sauvetage se compose d'un inspecteur principal et de 13 inspecteurs cantonaux, tous nommés par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Actuellement trois postes ne sont pas occupés par des titulaires. Deux inspecteurs assument une double tâche, le troisième poste vacant est occupé de façon intérimaire. En attendant la finalisation de la réorganisation en cours, il n'est à ce stade pas prévu de procéder à la nomination de nouveaux titulaires.

Conformément au règlement grand-ducal actuellement encore en vigueur, les inspecteurs cantonaux ont pour mission, chacun pour son canton, de conseiller les administrations communales et les corps de pompiers dans l'acquisition du matériel d'incendie et de sauvetage, d'en surveiller l'entretien et d'en contrôler le fonctionnement et le maniement.

La direction technique et l'organisation des secours relèvent sur le plan national de l'inspecteur principal ou de son remplaçant et sur le plan cantonal de l'inspecteur cantonal ou de son remplaçant.

Les champs d'action essentiels des inspecteurs du service d'incendie et de sauvetage sont :

- l'orientation des stratégies de la division d'incendie et de sauvetage ainsi que des services communaux d'incendie et de sauvetage,
- la direction et l'organisation des secours,
- la coordination et l'inspection des services communaux d'incendie et de sauvetage,
- de conseiller les communes dans l'application de la loi et des règlements,
- de conseiller les communes dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs pompiers,
- de conseiller les corps dans l'organisation et l'équipement,
- l'exécution des missions leur attribuées dans le cadre de plans d'intervention régionaux et nationaux,
- la surveillance de la formation des membres des corps,
- la réception de matériel d'intervention,
- l'établissement de plans quinquennaux d'acquisition de fourgons,
- l'établissement de plans particuliers d'intervention,
- la tenue à jour des plans d'alerte des corps,

- la collaboration dans l'organisation d'exercices régionaux et internationaux,
- la prévention incendie,
- l'élaboration des statistiques annuelles relatives aux interventions,
- la collaboration dans des groupes d'intervention spécialisés,
- la participation à des formations cantonales et des formations spécifiques,
- la collaboration dans les activités des comités cantonaux de la fédération nationale.

En 2006 l'inspectorat a réalisé une étude approfondie sur l'état actuel et la disponibilité des services d'incendie et de sauvetage.

4.3. Dispositifs de sécurité

4.3.1. Dispositif mis en place lors de la course de Côte à Lorentzweiler en date du 17 avril 2006

Lors de la course de côte automobile à Lorentzweiler ayant lieu chaque année le lundi de Pâques l'Administration des services de secours avait mis à disposition 2 ambulances occupées par 2 secouristes ambulanciers, une voiture de désincarcération et une antenne mobile SAMU réserve à l'organisateur. Lors de cet événement, les membres bénévoles ont presté 81 heures de permanence.

4.3.2. Dispositif mis en place lors « ING Marathon » en date du 27.05.2006

Lors de cette manifestation sportive avec 15.000 participants, l'Administration des services de secours avait mis à disposition du SIAVDL, afin de renforcer les équipes, trois ambulances occupées par 3 secouristes ambulanciers un poste de Commandement Mobile occupé par deux agents CSU 112 et un véhicule Support Médical. .

Lors de cet événement, les membres bénévoles ont presté 90 heures de permanence

4.3.3. Dispositif mis en place pour la Fédération Luxembourgeoise de Stock Car lors de courses de Stock-car pendant l'année 2006

Pour chaque course de stock car la Fédération luxembourgeoise de STOCK-CAR a demandé pour la période 2006 deux ambulances occupées de trois secouristes ambulanciers.

Lors des sept manches organisées en 2006, les membres bénévoles de l'Administration des services de secours ont presté lors des différentes manches 231 heures de permanences.

4.3.4. Dispositif mis en place lors du Festival Rock A Field en date du 25 juin 2006

Lors du festival Rock A Field à Roeser en date du 25 juin 2006 avec plus de 12.000 spectateurs une permanence a été garantie par le personnel bénévole de l'Administration des services de secours avec deux ambulances occupées par 2 secouristes ambulanciers, 1 poste de secours occupé par 8 secouristes ambulanciers et 5 équipes mobiles de 2 secouristes ambulanciers qui ont presté un total de 286 heures de permanence

4.3.5. Dispositif mis en place lors de l'édition du Tour de France 2006 à Esch sur Alzette

Lors de l'édition du Tour de France 2006 en date des 3 et 4 juillet 2006, l'Administration de services de secours avait, en collaboration avec la Police Grand Ducale, l'Administration des Ponts et Chaussées, le Service Circulation de la Ville d'Esch, le Centre Hospitalier Emile Mayrisch et tous les centres de secours de la Division de la Protection Civile autour du tracé des deux étapes, prévu un dispositif de sécurité pour la région Sud du pays et un dispositif de sécurité pour la deuxième étape en date du 4 juillet 2006.

Pour pouvoir répondre aux besoins non prévisibles les centres de secours autour du tracé ont été renforcé et mis en stand-by, d'autant plus une permanence SAMU Sud a été garantie par 2 SAMU supplémentaires (1 antenne mobile SAMU et 1x LAR III) lors de 2 jours.

4.3.6. Dispositif mis en place lors du concert Sting à Esch-sur-Alzette en date du 13 juillet 2006

Lors du concert Sting à Esch-sur-Alzette avec plus de 15.000 spectateurs, 4 centres de secours de la Protection civile ont garanti une permanence lors de cet événement.

4 ambulances occupées par 3 secouristes ambulanciers, 2 postes de secours occupés par 8 secouristes ambulanciers et deux médecins, 8 équipes mobiles avec deux secouristes ambulanciers et 1 poste de commandement opérationnel occupé par 2 agents opérateurs CSU 112 ont presté 369 heures.

4.3.7. Dispositif mis en place lors de l'édition du Piccadilly 2006 en date du 12 août 2006

L'organisateur de cet événement avait demandé la mise à disposition d'une ambulance occupée par 2 secouristes ambulanciers, d'une équipe pour un poste de secours de deux secouristes ambulanciers et deux équipes mobiles de deux secouristes ambulanciers qui, lors de cet événement, ont presté 54 heures de permanences.

4.3.8. Dispositif Festival Terres Rouges 2006 à Esch-sur-Alzette en date des 2 et 3 septembre 2006

Lors de cet événement, 3 ambulances occupées par deux secouristes ambulanciers, 6 équipes mobiles avec deux secouristes ambulanciers et une équipe médicale du poste médical avancé ont presté lors des deux jours 251 heures de permanences.

4.3.9. Dispositif mis en place lors du Rallye de Luxembourg 2006 en date des 29 et 30 septembre 2006

Lors de cet événement de sport automobile, 5 ambulances occupées par 3 secouristes ambulanciers, 4 véhicules de désincarcération occupés par 3 secouristes sauveteurs et une équipe poste de Commandement mobile composée de deux agents opérateurs du CSU 112 ont presté 216 heures de permanence lors des 2 jours.

5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

Il y a lieu de noter que seuls quelques agents opérationnels de l'Administration des services de secours ne sont pas des bénévoles.

Les avantages d'un système basé sur le volontariat sont multiples:

- > le système est des plus économiques alors qu'il permet de renoncer à la constitution de corps professionnels,
- > en cas de catastrophe, le pays peut compter sur un grand nombre d'ambulanciers et de sauveteurs bien formés, bien entraînés et hautement motivés. Dans l'optique d'un système à base de professionnels, le pays serait dépourvu de ce support vital.

Par contre, si un jour, il devrait être recouru exclusivement à des unités de secours basées sur des agents professionnels, les frais pour les rémunérations en personnel nécessaire pour assurer les besoins actuels du seul service ambulancier s'élèveraient à quelque 35 – 40 mio € sans compter les frais d'équipements.

Pour ces raisons, il est indispensable de continuer à motiver les volontaires de façon à ce qu'ils restent le plus longtemps possible dans le rang de l'organisation nationale de secours notamment en mettant à leur disposition un matériel moderne et performant qui leur permet d'assurer efficacement les missions leur attribuées.

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2006-2010 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie, des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- > horizon 2010, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- > réalisme financier,
- > besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2006-2010 concerne, sur le plan budgétaire, 5 articles:

39.6.74.000

Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux;
dépenses diverses

39.6.74.020

Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle,
acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses

39.6.74.040

Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux,
dépenses diverses

39.6.74.050

Acquisition d'équipements informatique

39.6.74.060

Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au présent programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs (aux articles du code économique 12).

5.2. Total des crédits budgétaires 2006 :

Budget ordinaire des dépenses (section 09.6.):	10,14 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.6.):	3,82 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	13,96 mio €

5.3. Particularité de l'exercice 2006 : Nouvelle génération de véhicules de sauvetage

L'exercice 2006 a présenté quelques particularités, dont notamment l'introduction d'une nouvelle génération de véhicules de sauvetage et une innovation au niveau du financement commun Etat-Commune.

Afin de répondre au mieux à la philosophie de la nouvelle administration des services de secours en vue d'optimiser la qualité du service aux victimes d'accidents et de promouvoir les synergies et la coopération entre les centres de secours de la protection civile et les corps de sapeurs pompiers, il a été opté pour le remplacement des véhicules de sauvetage actuellement en service à la division de la protection civile par des véhicules spéciaux du type HTLF (« Hilfeleistungs- und Tanklöschfahrzeug ») qui sont des véhicules combinés avec matériel de désincarcération et de lutte contre l'incendie.

Etant donné que de nombreux centres de secours travaillent en étroite collaboration avec les corps de sapeurs-pompiers locaux, cette solution s'avère ingénieuse du fait que ces véhicules sont équipés de façon appropriée pour intervenir efficacement lors d'accidents de la circulation ainsi que lors d'incendies. Les frais d'acquisition des nouveaux véhicules seront à répartir entre l'Administration des services de secours à raison de 50 %, le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire à raison de 25 % et la commune intéressée à raison de 25 %.

Ainsi, le coût par véhicule s'élève à quelque 230.000 € pour l'Administration des services de secours. Cette philosophie concerne les 17 centres de secours de la protection civile, où les anciens véhicules de sauvetage mis en service durant les années 1991 à 1994 doivent être remplacés par des véhicules modernes, performants et fiables de la nouvelle génération.

Les véhicules actuels ainsi que leurs équipements de désincarcération ne répondent plus aux exigences actuelles, ni aux normes communautaires de sécurité prescrites pour machines hydrauliques. La puissance des vérins n'est plus adaptée aux nouveaux équipements de sécurité installés dans les voitures particulières sur lesquelles ils sont censés opérer en cas d'accident.

La complexité des accidents de circulation a démontré la nécessité d'équiper la nouvelle génération de véhicules de sauvetage d'un échafaudage mobile

permettant aux sauveteurs d'intervenir efficacement pour dégager les chauffeurs blessés lors d'accidents de poids lourds.

L'expérience du passé a démontré que le risque d'incendie a augmenté lors des accidents de circulation et qu'il est primordial que les nouveaux véhicules de sauvetage soient équipés de matériel de lutte anti-incendie efficace avec réservoir et pompe incendie pour la protection des victimes et des sauveteurs.

En tout, 19 véhicules de sauvetage sont prévus, dont 17 pour les différents centres de secours, un pour Lintgen en guise de réserve et un 19e véhicule est prévu pour le centre de secours de Schengen où il est prévu de créer une nouvelle unité de sauvetage.

6. Informatique

6.1 Internet

En juillet 2006, l'Administration des services de secours a mis en ligne le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg (www.112.public.lu). Sur ce site, on trouve notamment des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services incendie ainsi que des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations relatives aux gardes des hôpitaux, des pharmacies et autres structures de garde ainsi que des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le Site Internet est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information.

Le Site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours. En effet, l'Administration des services de secours a l'intention de s'engager dans d'autres projets informatiques, à savoir

notamment la réalisation d'un Extranet dans le cadre de l'initiative eLetzebuerg.

6.2 Intranet/Extranet

En 2003, les études pour réaliser un service Intranet / Extranet pour l'Administration des services de secours ont été entamées. En 2004, l'étude pour l'intégration du service dans l'infrastructure informatique existante a été réalisée de sorte qu'en 2006 les commandes pour la réalisation du logiciel d'application ainsi que pour l'acquisition des serveurs et connectivités centrales ont été lancées par voie de soumission publique.

Les facilités offertes par Intranet aux chefs de centre de secours, d'unités de secours de la Protection Civile et aux inspecteurs du service Incendie et Sauvetage sont les suivantes :

- * gestion du centre de secours/de l'unité,
- * gestion des interventions,
- * gestion des statistiques du service incendie et de la protection civile,
- * accès aux modules d'information, gestion d'antidotes,
- * accès aux plans d'intervention,
- * accès aux bases de données comme p.ex. pour les produits dangereux,
- * moyen de recherche scientifique et technique.

Pour les instructeurs en secourisme, en sauvetage, en matière de protection radiologique et en matière de sauvetage aquatique et subaquatique :

- * accès aux bases de données et aux modules d'intervention,
- * accès aux plans d'intervention,
- * gestions des cours de premiers secours, de sauvetage, d'ambulancier,
- * gestion des cours de formation spéciaux,
- * moyen de préparation et de présentation des cours,
- * moyen de recherche scientifique.

Les centres de secours, les instructeurs, les chefs d'unités et les inspecteurs pour le service d'incendie seront équipés à partir de 2008 des équipements informatiques et de transmission nécessaires pour pouvoir accéder au service.

Suivant l'étude de faisabilité, la philosophie d'acquisition est la suivante :

- * 2 postes de travail et une imprimante pour chaque Centre de Secours,
- * 1 poste de travail par unité spéciale,
- * 10 postes de travail pour la formation des usagers à l'ENPC
- * soit au total 66 ordinateurs et 37 imprimantes,
- * 114 portables au total pour les instructeurs et les inspecteurs cantonaux,
- * 1 raccordement DSL (VPN) par centre de secours soit au total 25 raccordements.

Les postes de travail prévus sont du type PC. Compte tenu de leur utilisation au sein des différents services, leur durée de vie est estimée à 4 ans.

Le deuxième volet du projet Intranet concerne la communication mobile. Il est prévu de saisir les données relatives aux interventions (ambulance, sauvetage, etc.) pendant leur exécution et de les transmettre en direct vers le serveur Intranet.

Ceci nécessitera d'équiper toutes les voitures d'intervention avec les équipements de saisie et de transmission nécessaires.

7. Communications et dispositifs d'alerte et d'alarme

7.1. Adaptation des logiciels gestionnaires d'alerte et journal des incidents pour la prise en charge la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence unique européen 112.

La directive du parlement européen et du conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (COM 200 392 final / 200/0183) prévoit à l'article 22 : Les États membres veillent à ce que les entreprises qui exploitent des réseaux téléphoniques publics mettent, lorsque cela est techniquement faisable, les informations relatives à la position de l'appelant à la disposition des autorités intervenant en cas d'urgence, pour tous les appels destinés au numéro d'urgence européen '112'.

Afin de garantir la localisation d'un appelant mobile au numéro d'urgence européen 112, un projet de loi a été mis en instance au parlement luxembour-

geois (projet de loi relatif aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques, portant modification des articles 88-2 et 88-4 du Code d'instruction criminelle portant modification de la loi du 2 août 2002 relative à la protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel).

Ce projet de loi, voté à la Chambre des Députés le 28 avril 2005, prévoit à l'article 9 « Les données de localisation autres que les données relatives au trafic sont également communiquées au numéro d'appel d'urgence unique européen 112 ainsi qu'aux numéros d'urgence déterminés par l'Institut ».

Afin de pouvoir exploiter ces données de localisation et de les insérer dans le journal des incidents et dans le gestionnaire d'alerte au central des secours d'urgence, L'ASS a entamé en 2006 les travaux d'adaptation technique nécessaires.

7.2. Les appareils recherche personne

Relevé de la répartition des appareils recherches personnes auprès des centres de secours et des unités.

Centre de secours et unités d'intervention	Nombre de volontaires	Nombre de pager au total	Nombre de volontaires
Belvaux	65	85	66
Bettembourg	102	143	122
Bigonville	30	34	28
Diekirch	87	88	59
Differdange	92	112	55
Dudelange	117	118	106
Echternach	52	58	50
Esch/Alzette	143	56	64
Ettelbruck	134	130	131
Hosingen	93	102	96
Junglinster	107	102	80
Kayl	114	117	78
Larochette	65	70	68
Lintgen	124	118	132
Luxembourg	17	11	11
Mamer	102	107	112
Mertert	100	82	120
Pétange	101	99	90
Rédange	95	93	85
Remich	43	47	49
Schengen	39	38	34
Schifflange	73	85	90
Steinfort	106	114	70
Troisvierges	72	72	66
Wiltz	87	82	67
SOUS-TOTAL	2160	2163	1929
Samu, Air Rescue	-	38	-
Direction, CSU 112	-	22	-
Groupe d'Alerte, GPR	58	31	63
Groupe hommes-grenouilles	19	26	28
Groupe canin	9	18	15
GSP	52	31	31
Unité logistique de ravitaillement	-	3	33
TOTAL	2258	2332	2165

En général chaque volontaire dispose de son propre appareil recherche personnes et un certain nombre d'appareils sont tenus en réserve dans les centres de secours et à la direction.

Le remplacement des appareils recherche-personnes a été démarré en 2004 et il s'étendra au total sur 6 années, c'est-à-dire jusqu'à 2009.

7.3. Sirènes d'alarme

Année	Nombre des sirènes installées	Nombre total des sirènes
1948	1	1
1949	0	1
1950	1	2
1951	0	2
1952	0	2
1953	0	2
1954	0	2
1955	0	2
1956	0	2
1957	0	2
1958	0	2
1959	0	2
1960	4	6
1961	0	6
1962	63	69
1963	20	89
1964	17	106
1965	32	138
1966	17	155
1967	17	172
1968	6	178
1969	2	180
1970	5	185
1971	0	185
1972	5	190
1973	10	200
1974	2	202
1975	9	211
1976	5	216
1977	2	218
1978	6	224
1979	26	250
1980	1	251
1981	10	261
1982	5	266
1983	1	267
1984	4	271
1985	1	272
1986	25	297
1987	6	303
1988	5	308
1989	4	312
1990	2	314
1991	5	319
1992	2	321
1993	2	323
1994	0	323
1995	1	324
1996	1	325
1997	6	331
1998	4	335
1999	2	337
2000	0	337
2001	1	338
2002	1	339
2003	1	340
2004	0	340

7.3.1. Programme de remplacement des sirènes d'alarme :

Installation initiale des sirènes avant 1970: remplacement entre 2001 – 2005

Installation initiale des sirènes après 1970: remplacement entre 2006 – 2010.

Année	Nombre de sirènes installées	Nombre de sirènes à installer
2001	35	302
2002	38	264
2003	36	228
2004	36	192
2005	36	156
2006	36	120
2007	36	84
2008	36	48
2009	36	12
2010	12	0

Les nouvelles sirènes d'alarme électroniques sont équipées d'office d'une mémoire à voix digitale préenregistrée ce qui permettra non seulement d'alerter la population, mais aussi de diffusion de messages à la population concernant le comportement à adapter en cas de pollution chimique ou radioactive respectivement avant et durant des inondations ou en cas d'autres situations d'exception.

L'acquisition et l'installation initiale des sirènes d'alarme, dont le remplacement est visé, avaient été financées à 50% par les communes, l'autre moitié étant subventionnée par le service incendie du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. L'entretien des sirènes est financé à 100% par l'Administration des services de secours.

7.3.2. Financement :

50% Administration des services de secours et 50% service incendie.

Impact budgétaire annuel pour l'Administration des services de secours:

Année	Nombre de sirènes installées	Impact budgétaire ASS
2006	36	146 232 € (TTC)
2007	36	146 232 € (TTC)
2008	36	146 232 € (TTC)
2009	36	146 232 € (TTC)
2010	12	48 744 € (TTC)

8. Central des secours d'urgence

8.1. Statistiques

Un total de 480.196 appels a été enregistré au central des secours d'urgence pendant l'année 2006 par rapport à 480.886 appels pour l'année 2005.

MOIS	Appels entrants
Janvier	38341
Février	38570
Mars	43580
Avril	38933
Mai	40355
Juin	40561
Juillet	43273
Août	37274
Septembre	38608
Octobre	41455
Novembre	38937
Décembre	40309
TOTAL	480196

8.2. Campagne de sensibilisation à l'utilisation du numéro d'urgence européen 112

Par la décision du Conseil de l'Union Européenne du 29 juillet 1991 un numéro d'urgence unique, le 1-1-2, est à instaurer, permettant à toute personne se trouvant sur le territoire de l'Union d'appeler les services de secours grâce à un seul numéro. Au Luxembourg, le 112 est entré en vigueur depuis le début de l'année 1993, accompagné d'une première campagne de sensibilisation.

La directive du Parlement européen et du Conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (COM 200 392 final / 200/0183) prévoit à l'article 22 : « les Etats membres font en sorte que les citoyens soient correctement informés de l'existence et de l'utilisation du numéro d'appel d'urgence unique européen 112 ».

La popularité du numéro d'appel d'urgence 112 au Luxembourg est très élevée. Les statistiques de 2006 en donnent la preuve. En effet, le 112 a été sollicité pas moins que 480.196 fois. Mais pour que le service E112 (« enhanced 112 ») puisse fonctionner efficacement dans l'ensemble de l'Union Européenne, les Etats membres doivent aviser de manière satisfaisante la population de l'existence, de l'utilisation et des avantages du service E112. L'Administration des services de secours, responsable de la gestion du central des secours d'urgence 112, a lancé une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation à partir du 1.12. 2006.

9. Manifestations

9.1. Journée nationale de la Protection civile

Du 19-21 mai 2006, le Centre d'Intervention de Junglinster a organisé dans le cadre de son 10e anniversaire la « Journée Nationale de la Protection Civile ».

Cette Journée organisée tous les 5 ans a comme objectif de rendre hommage à l'ensemble des bénévoles de la protection civile oeuvrant 24h/24h et 365jours par année pour le bien-être de la population.

Samedi, le 20 mai 2006, S.A.R. le Grand-Duc Henri a remis les médailles de mérite à quelque 400 bénévoles des différents centres de secours et unités de la protection civile.

En dehors des festivités de remise de médailles, la Journée Nationale de la Protection Civile avait comme thème principal « L'assistance internationale en matière de protection civile ».

Les collègues des services de protection civile belge, allemand et français ont rejoint les équipes de secours luxembourgeois et ont montré tout au long du

weekend les moyens de secours disponibles dans le cadre de missions d'assistance à l'étranger.

Etaient notamment exposés :

- des hélicoptères de sauvetage de la sécurité civile française
- des grands moyens de lutte contre les inondations (ensacheuse, pompage d'eau de 12.000 litres/minutes etc) par la Protection Civile Belge
- des moyens de lutte contre les incendies de forêt par la Protection civile française
- les moyens de secours du « Technisches Hilfswerk » d'Allemagne
- les moyens de secours luxembourgeois dans le cadre de l'assistance internationale

La Commission Européenne a également participé à cet événement en présentant le « Mécanisme communautaire en matière de protection civile » à l'occasion d'une séance académique organisée la veille de la Journée Nationale.

10. Service médical

Le service, qui compte actuellement 12 médecins et 27 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. 1.972 personnes ont été examinées au cours de l'année 2006.

STATISTIQUES 2006

Interventions des ambulances de la Protection Civile de 1962 à 2006

Année	Interventions				Exercices entretien et divers	Total des sorties	Total des kilomètres parcourus
	Accidents de circulation	Autres accidents	Maladie	Autres interventions			
1962 à 1979	8318	14964	65063	8121	4768	91224	2994438
1980	1108	2056	8868	811	478	13318	517163
1981	1083	2200	10183	873	518	14863	566961
1982	1083	2411	12511	834	667	17488	672563
1983	1101	2274	12962	870	662	17669	680060
1984	1100	2400	13134	857	550	18127	643900
1985	1119	2309	14553	917	512	19470	603074
1986	1101	2502	15560	922	520	20693	735771
1987	1000	2719	15670	1142	521	20960	757810
1988	1157	2717	15610	1111	510	21110	758263
1989	1188	2754	17080	1257	574	22881	864214
1990	1222	2913	15588	1272	480	21492	703561
1991	1311	3009	17447	1301	518	23671	879710
1992	1352	3141	18770	1400	496	25150	808491
1993	1250	3255	18510	1517	504	25025	879581
1994	1236	3298	18918	1574	547	26573	926673
1995	1277	3760	20610	1658	573	27908	1019894
1996	1249	4083	21058	1640	582	28622	975567
1997	1338	4100	18608	1654	575	26286	871571
1998	1390	4083	17487	1679	575	26174	837647
1999	1612	4572	18108	1724	508	26525	856249
2000	1586	4690	18303	1779	568	26924	860361
2001	1677	4612	18760	1876	484	27409	856198
2002	1586	4791	18911	2190	471	27929	853610
2003	1602	5191	19728	2227	526	29275	926119
2004	1570	5356	18901	2319	518	28664	906767
2005	1678	5428	19300	2350	942	29321	910975
2006	1607	5900	18520	2302	614	29133	992130
Total	44018	111696	508608	48348	19783	732073	2502827

Grand-Duché de Luxembourg
Administration des services de secours
Division administrative, technique et médicale

Année: 2006

Interventions par Centre de Secours
Service Ambulancier

Centre de Secours	Interventions										Autres Sortes			Total des Sortes	Total des Kilomètres Parcourus	1er Secours		
	Acc. Circ.	Autres Acc.	Maladie/Transports non urgents	Transports urgents	Tr. Décom.	Inondie	Man. Sport.	Autres Interv.	Total des Interventions	Kilomètres Parcourus	Exercices	Entretiens et divers	Total des autres Sortes				Kilomètres Parcourus	
Belvaux	60	285	778	187	87	10	6	24	1459	23541	5	36	41	1260	1500	24801	54	30
Bettembourg	130	397	370	695	170	17	29	21	1829	58425	30	31	61	2008	1890	60433	43	135
Bigonville	17	56	68	75	7	0	4	5	232	15231	8	9	17	704	249	15935	11	27
Diekirch	80	373	292	506	56	6	16	20	1349	29970	4	8	12	526	1361	30496	44	206
Differdange	34	133	519	405	26	0	5	15	1137	21023	1	12	13	1294	1150	22317	13	62
Dudelange	89	274	537	419	19	13	13	155	1519	37861	8	21	29	1374	1548	39235	42	93
Echternach	54	266	260	331	89	4	18	20	1033	61664	11	14	25	1047	1058	62711	16	57
Ech/Alzette	87	559	766	1216	208	22	27	51	2936	24978	5	31	36	666	2972	25643	53	209
Ettelbruck	75	306	380	605	55	13	23	78	1625	22753	9	61	70	1018	1696	23771	32	133
Hosingen	56	86	273	207	27	6	7	3	664	36964	1	13	14	852	678	37406	26	38
Junglinster	60	124	215	161	15	2	9	9	595	23037	4	7	11	343	606	23380	26	43
Kayl	59	216	317	318	36	5	13	9	973	17680	5	9	14	662	987	16342	32	130
Kyllz	66	130	120	209	35	7	10	2	579	24745	3	31	34	946	613	25691	39	72
Larochette	92	391	666	507	82	5	24	0	1767	61664	1	2	3	35	1770	61719	60	217
Lintgen	127	399	251	325	17	4	16	42	1183	31123	17	24	41	1130	1224	32253	49	148
Maner	69	302	230	548	76	5	9	18	1257	69378	15	13	28	1174	1285	70552	37	131
Mertel	103	428	675	826	125	2	14	24	2197	48161	5	20	25	713	2222	48874	42	166
Pétange	68	148	351	380	25	5	14	9	1010	54472	20	18	38	1179	1048	58651	42	81
Redange	79	321	589	264	23	9	13	13	1311	68513	4	7	11	535	1322	69048	72	298
Remich	20	79	66	153	14	3	4	0	339	18811	3	6	9	585	348	19396	7	28
Schengen	57	267	539	218	99	3	16	6	1206	13515	1	10	11	317	1216	13832	42	159
Schifflange	56	204	212	362	6	6	8	9	863	40432	8	18	26	990	889	41422	20	89
Steinfort	31	67	148	169	15	5	14	0	469	34613	3	10	13	1591	482	36204	21	38
Troisvierges	31	67	148	169	15	5	14	0	469	34613	3	10	13	1591	482	36204	21	38
Wiltz	79	155	313	385	31	3	16	8	990	31220	5	27	32	1806	1022	33026	53	82
Total	1667	5966	8935	9591	1334	156	332	541	20521	869364	176	438	614	22774	29135	892138	878	2764

Répartition des sorties totales des ambulances de la Protection Civile sur les différents mois des années 2001-2006

MOIS	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Janvier	2304	2369	2572	2547	2422	2336
Février	2034	2148	2150	2199	2475	2337
Mars	2376	2270	2506	2357	2671	2581
Avril	2174	2308	2418	2405	2317	2269
Mai	2460	2413	2414	2453	2468	2404
Jun	2340	2331	2686	2421	2650	2563
Juillet	2441	2523	2664	2502	2640	2629
Août	2000	2303	2467	2340	2209	2166
Septembre	2225	2222	2200	2204	2249	2443
Octobre	2308	2403	2432	2462	2564	2461
Novembre	2266	2148	2255	2255	2238	2320
Décembre	2401	2483	2503	2372	2325	2426
Total:	27409	27929	29275	28664	29321	29135

Répartition des sorties des ambulances de la Protection Civile sur les différents mois de l'année 2006

Mois	INTERVENTIONS				Exercices, entretien et divers	Total des sorties	Total des kilomètres parcours
	Accidents de circulation	Autres accidents	Maladie	Autres interventions			
Janvier	113	443	1586	55	30	2336	72063
Février	104	431	1712	49	41	2337	71251
Mars	124	490	1937	79	45	2501	79214
Avril	110	421	1500	94	50	2209	68209
Mai	155	493	1626	95	35	2404	74515
Jun	148	601	1807	148	61	2563	75865
Juillet	188	634	1806	139	62	2829	87707
Août	139	427	1478	72	50	2166	67823
Septembre	140	515	1530	102	44	2443	73090
Octobre	161	542	1512	75	71	2461	75532
Novembre	142	453	1500	54	75	2320	72143
Décembre	136	497	1894	66	33	2425	74640
TOTAL	1667	5955	19850	1028	614	29135	892138

**Sorties des ambulances de la Protection Civile
de 1962 à 2006
Répartition sur les différents centres de secours**

Centres de secours		Interventions				Exercices, entretien et divers	Total des sorties	Total des kilomètres parcourus
		Accidents de circulation	Autres accidents	Maladie	Autres interventions			
BELVAUX	66	2026	4600	23347	2259	1369	33691	708697
BETTEMBOURG	62	3201	7154	24228	3409	1294	39286	1223685
BIGONVILLE	66	599	1354	4536	716	462	7667	606118
DIEKIRCH	63	1731	4636	864	1769	718	26515	764738
DIFFERDANGE	61	957	4188	37090	1428	812	44477	1115925
DUDENANGE	67	1007	5680	28044	2906	857	30594	884581
LECHTERNACH	62	1000	5023	21521	2300	1049	31773	1924350
LECHTALZELTIL	69	3293	11000	61990	5420	1343	81101	1369375
ETTELBRUCK	63	2943	6664	45015	3126	2068	60004	1721697
HOSINGEN	72	953	1734	8461	813	473	12444	775178
JUNGLINSTER	96	547	1167	3610	353	162	6829	236274
KAYL	63	1718	4740	22416	1721	790	31463	764096
LAROCHEFFE	63	1400	3248	10108	1285	703	16834	797781
LINTGEN	62	3334	8066	30732	2442	308	44381	1519195
MAMLR	63	3107	5107	10971	2057	812	30174	678809
MLRILRI	62	1910	5540	17725	2212	862	28255	1712090
PLIANGL	64	3007	8700	30341	3970	1520	50674	1511630
REDANGE 63-68/	76	1332	2667	14191	1263	620	20273	1238692
REMICH	62	2263	5744	19562	1235	489	29596	1662663
SCHENGEN	77	254	1058	3333	423	346	6474	330207
SCHIFFLANGE	74	1649	4791	19993	2255	594	29282	460089
STEINFORT	63	1512	3169	17296	1080	461	23527	667196
TROISVIERGES	62	872	1475	7767	752	401	10162	512226
WILTZ	65	1475	3100	19016	1713	895	25707	1201729
TOTAL *		44048	111627	497447	47014	19374	735073	25088877

**Relevé détaillé des divers cours donnés à l'E.N.P.C.
pendant l'année 2006**

Cours donnés		Nombre des participants
Définition	Nombre	
Sauvetage	14	422
Secourisme	25	533
G.P.R.	2	39
Plongée	5	102
C.N.A.	2	29
CANIN	1	13
G.S.P.	4	100
Circ. respiratoires	12	250
Situation d'exempl.	3	71
Divers	14	374
Total	102	1903

**Relevé des cours de premiers secours et nombre
de participants de 1961 à 2006**

Année	Nombre de cours	Nombre de participants
1961-1966	787	20,943
1967	44	1,252
1968	44	978
1969	43	980
1970	41	961
1971	52	1,448
1972	51	1,468
1973	56	1,742
1974	54	1,711
1975	58	1,579
1976	80	1,815
1977	79	1,759
1978	89	2,046
1979	119	2,358
1980	98	2,078
1981	118	2,181
1982	125	2,328
1983	115	2,090
1984	119	2,424
1985	153	2,905
1986	121	2,227
TOTAL	2,453	57,273

Interventions des véhicules de sauvetage de la Protection Civile de 1981 à 2006

Année	Accidents de circulation	Autres accidents	Pollutions	Intempéries	Incendies	Autres interventions	Exercices, entraînement et divers	Total des sorties	Total des kilomètres
1981	483	30	113	82	127	207	595	1617	41945
1982	445	71	82	85	155	252	477	1567	39727
1983	483	76	89	139	130	477	502	1879	46233
1984	577	36	110	250	135	416	530	2064	47075
1985	684	48	148	54	179	483	476	2057	50107
1986	770	66	158	95	197	583	604	2453	57942
1987	732	52	180	103	244	473	616	2464	56305
1988	835	88	221	146	242	745	561	2845	55754
1989	883	83	214	59	236	478	527	2440	54344
1990	801	54	212	558	328	705	521	3179	68248
1991	875	79	254	60	324	593	593	2723	61602
1992	964	55	269	174	256	650	685	3109	77031
1993	1110	142	271	302	316	817	738	3887	81810
1994	1186	128	268	115	322	758	846	3635	82432
1995	1351	148	302	348	304	1063	1137	4675	89433
1996	1385	176	245	129	338	872	1026	4170	80243
1997	1553	249	288	341	367	1122	1472	5365	130284
1998	1607	158	315	305	357	1424	1655	5902	138733
1999	1825	178	361	483	380	1715	1465	8405	156756
2000	1815	166	523	528	332	1182	2322	9090	153212
2001	1821	159	501	209	349	1335	1046	8250	134497
2002	1713	218	488	280	372	1294	1724	8058	131984
2003	1705	150	419	289	456	1178	2019	8258	145251
2004	1682	237	407	197	410	1378	2165	8416	126062
2005	1783	154	321	161	329	1414	1717	6910	120414
2006	1801	146	310	165	350	1797	2016	8588	137724

Grand-Duché de Luxembourg Administration des services de secours Division administrative, technique et médicale													
Année: 2006													
Tous les Centres de Secours Service Sauvetage													
Centre de Secours	Acc. Circ.	Autres Acc.	Pollutions	Transport d'eau	Intempéries	Incendie	Divers	Total des Interventions	Autres Sorties				Total des heures d'intervention des volontaires
									Exercices	Entretien et divers	Total des autres Sorties	Kilomètres Parcourus	Total des heures de Marche du Moteur
Belvaux	19	3	6	0	1	10	29	68	32	32	64	5571	0
Bettendorf	203	14	17	0	2	25	117	378	29	11	40	795	586,5
Diekirch	63	7	16	2	7	9	33	141	16	14	30	1061	1773,75
Differdange	29	4	19	0	3	7	40	102	42	7	49	1382	363
Dudelange	79	7	18	0	0	14	95	213	0	3	3	45	314
Echternach	57	9	9	0	2	2	83	162	24	7	31	730	533
Esch/Alzette	102	15	45	1	17	76	209	465	224	15	490	505	1884
Ettelbruck	69	2	11	0	3	4	209	298	580	7	44	610	889
Hosingen	86	3	7	0	11	5	30	142	353	21	36	57	854,25
Jeunissen	50	2	10	0	3	4	8	77	949	33	21	54	904,5
Kayl	66	23	20	0	32	55	226	422	128	57	219	276	205,6
Larochette	63	4	4	0	11	12	14	106	141	31	51	82	1407,25
Lintgen	176	0	14	8	4	48	104	354	1314	121	73	192	4226
Mamer	197	4	20	0	4	10	85	320	5130	54	20	74	1280,5
Mertel	63	6	14	0	4	12	194	293	7848	30	42	72	1949
Pétange	130	0	18	0	30	22	134	334	3272	4	0	4	36,5
Rédange	72	1	11	0	9	0	41	134	3263	33	67	100	982,8
Remich	76	2	19	0	1	2	35	137	2450	10	7	17	794
Schifflange	43	0	2	0	0	7	24	76	1775	17	24	40	187
Steinfort	59	32	22	0	12	13	6	146	2762	66	71	137	1464,25
Troisvierges	39	2	5	0	1	5	6	56	1130	17	11	28	476,35
Wiltz	54	6	3	0	8	18	62	151	4785	34	14	48	866,5
Total	1801	146	310	11	165	360	1786	4579	79060	730	1286	2013	27348,38

Interventions contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures de 1973 à 2006

Année	Nombre d'interventions	Nombre de volontaires engagés	Nombre d'heures prestées	Nombre de kilomètres parcourus
1973	189	647	2171	15095
1980	45	242	719	6154
1981	30	128	328	2587
1982	15	80	217	1700
1983	24	79	233	1916
1984	29	94	315	2506
1985	21	93	312	2300
1986	25	87	257	1625
1987	24	103	200	1519
1988	29	96	229	1915
1989	21	70	192	1324
1990	29	86	291	2059
1991	31	123	481	2002
1992	35	81	193	2251
1993	28	72	187	975
1994	17	70	422	1736
1995	21	46	135	506
1996	22	80	190	1530
1997	8	18	35	138
1998	7	47	80	249
1999	16	40	60	618
2000	16	44	70	612
2001	13	36	50	509
2002	17	55	110	2312
2003	15	62	90	730
2004	23	76	106	1120
2005	9	45	72	325
2006	6	51	60	300
	785	2751	7901	59533

Transports d'eau potable effectués par la Protection Civile au profit de la population

Année	Heures de travail	Quantité d'eau (litres)	
1965-1975	2387	4842700	En dehors de ces transports d'eau effectués par des volontaires de la Protection Civile, des remorques-citernes de 12.000 litres ont été temporairement mises à disposition d'administrations communales en vue de l'approvisionnement en eau de la population et d'entreprises industrielles pour éviter des interruptions de production et d'exploitation
1976	442	752000	
1977	17	82000	
1978	56	129000	
1979	42	81000	
1980	67	118000	
1981	124	412000	
1982	173	604000	
1983	120	326000	
1984	197	646000	
1985	235	942000	
1986	106	247500	
1987	58	182000	
1988	111	288000	
1989	78	210000	
1990	200	751000	
1991	139	300000	
1992	171	582000	
1993	185	538000	
1994	116	250000	
1995	16	55000	
1996	45	96000	
1997	55	250000	
1998	16	350000	
1999	25	175000	
2000	118	1200000	
2001	26	226000	
2002	24	156000	
2003	36	296000	
2004	42	210000	
2005	28	210000	
2006	24	240000	
TOTAL	5607	16041200	

Interventions du Groupe de Support Psychologique de 1997-2006

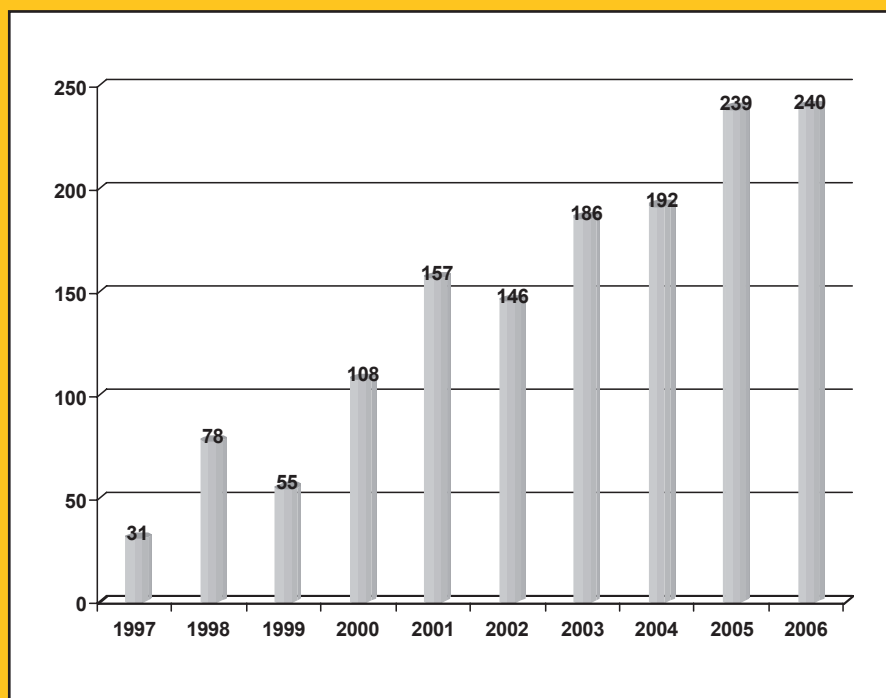


Photo prise lors de l'exercice EULUX

GEDENKBLATT FÜR EHREN-ZIVILSCHUTZDIREKTOR LÉON JUNG



Am vergangenen 6. März verstarb der frühere Zivilschutzdirektor Léon Jung im Alter von 75 Jahren in Eisenbach an den Folgen eines Herzleidens. Im nachfolgenden Beitrag versucht ein jahrelanger Mitarbeiter und Freund, Leben und Leistung eines Staatsbeamten nachzuzeichnen, dessen Name mit Aufbau und Bedeutung unserer „Protection civile“ unter oft schwierigen Umständen verbunden bleibt.

Léon Jung wurde am 17. Oktober 1931 in Luxemburg geboren; nach erfolgreichen Sekundarschulstudien am hauptstädtischen Athenäum und nach dem Militärdienst trat er am 1. Juli 1952 in den Staatsdienst ein und sammelte im Innenministerium erste Berufser-

fahrungen in vielschichtiger Verwaltungsarbeit. Ab 1. März 1959 spezialisierte er sich im kommunalen Finanzdienst und ab 1. November 1967 wurde er Direktionskommissar bei der „Protection civile“ zur Verwaltung damals noch recht bescheidener Finanzkonten. Am 1. März 1970 beauftragte die Regierung den noch nicht 40 Jahre alten Beamten Léon Jung als Nachfolger von Major Max Brahms, verdienstvoller Direktor MM der „Gründerjahre“ ab 1960, mit der Leitung einer Miniverwaltung, die unter seiner umsichtigen Leistung zeit- und umständebestimmt zu maximaler Effizienz gedeihen sollte.

Am 17. Juli 1953 hatten die Hochzeitsglocken für Margot Kremer und Léon Jung geläutet; aus ihrer harmonischen Ehe wurden Sohn Luc und Tochter Nicole geboren. Im Gegensatz zu anderen Staatsverwaltungen mit fein säuberlich geregelten Dienstzeiten erfordert Zivilschutzarbeit viel Verzicht auf angenehme Freizeit, so dass Familie Jung ebenfalls viel Verständnis und Unterstützung zu zeigen hatte.

Bei der Amtsübernahme 1970 war die „Protection civile“ geprägt von äußeren Nato-Zwängen und auch intern betrachtet war Militäreinfluss noch recht spürbar. Léon Jung setzte sich prioritär das Ziel, den Zivilschutz wesentlich auf die Erfüllung von Aufgaben in Friedenszeiten zu orientieren, wobei er von der richtigen Voraussetzung ausging, dass eine wirksame nationale Hilfsorganisation sich auch in Krisenzeiten bewähren kann. Gleichzeitig setzte er sich ein für die Schaffung ausreichender Unterbringungsgebäude für Material und Fuhrpark in größeren Gemeinden, dies bei Finanzierung durch den Staat und Kommunen.

Direktor Jung förderte und demokratisierte die Beziehungen zwischen Chefetage und Freiwilligen durch jährliche Kaderversammlungen und Informationstreffen für die Instrukturen; er führte die im Zeitabstand von zwei Jahren stattfindende „Journée nationale de la Protection civile“ ein; ab 1975 erschien auch wieder die Zeitschrift „Fir dech a fir dâi Land“, deren Veröffentlichung 1967 unterbrochen worden war.

Am Zustandekommen des Zivilschutzgesetzes von 1976 hatte Léon Jung wesentlichen Anteil, ebenso wie an der Vielzahl nachfolgender Verordnungen. Seiner unermüdlichen Tatkraft sind internationale Hilfsabkommen mit den Nachbarländern in erheblichem Maße zu verdanken; aufkommende Umweltgefahren und die Erfordernisse eines modernen Kommunikations- und Alarmsystems stellen immer neue Aufgaben; die Erneuerung des Fuhrparks mit Fahrzeugen aus Tobruk- und Bengasi-Zeit war aus finanziellen Gründen in Jahren wirtschaftlicher Krise nur zögerlich zu verwirklichen; Cattenom und SAMU und Schaffung des nationalen Zivilschutzordens sowie Planung und Verwirklichung des entsprechenden Direktionsgebäudes in Gasperich waren Steine auf einem Weg, der letztthin in die Gewissheit einmündete, dass Luxemburg über eine modern ausgestattete und vielseitige Zivilschutzorganisation verfügt. Direktor Jung fand bei den Ministern einer Amtszeit, Eugène Schaus, Jos. Wohlfahrt, Jean Wolter und Jean Spautz, jederzeit Aufmerksamkeit und Verständnis für dringende Anliegen, wobei Politik und Parteien in Legislative und Exekutive jegliche Ränkespiele von der „Protection civile“ fernhielten.

Innerhalb der Organisation bemühte Freund Léon sich erfolgreich um eine loyale und vertrauensvolle Zusammenarbeit zwischen Verwaltung und Freiwilligen. Der zur Verfügung stehende Mitarbeiterstab war klein, aber äußerst aktiv

und zuverlässig, die Kaderkräfte waren kompetent und überzeugende Menschenführer. Bei seinem Abschied aus verantwortlicher Stellung bekannte Léon Jung in einem Interview: „Die loyale Mitarbeit der Kadervertreter und Freiwilligen war beispielhaft und ohne jeglichen Mangel. Nicht ein einziges Mal habe ich in 21 Jahren den geringsten Vertrauensmissbrauch festgestellt.“

Peinliche und niederdrückende Erfahrungen sollen hier nicht ausgeklammert werden. Insbesondere in den Jahren 1975 und 1976 mussten die Freiwilligen mit von der Armee geerbten altertümlichen F6-Trucks durch die Landschaft kutschieren, die eine echte Gefahr für Mannschaft und Öffentlichkeit darstellten. Die Direktion beantragte dauernd Kredite für entsprechende Neuanschaffungen, aber niemand wollte sich die Schrottfahrzeuge anschauen. Ein Unfall in Echternach, bei dem einer dieser so genannten Rettungswagen nach Bremsversagen in eine Tankstelle hineinfuhr – glücklicherweise ohne Unfallopfer! – veranlasste Direktor Jung zu einer eingehenden technischen Kontrolle, deren Ergebnisse endlich zu Bewusstseinsbildung an zuständiger Stelle und Bestellen dringend benötigter Materialausstattung führte.

Seit dem 1. November 1991 lebte Léon Jung zusammen mit Ehefrau Margot im Ruhestand in prachtvoller Öslinger Landschaft und konnte sich seinem Jagdhobby und sorgsamer Gartenpflege widmen. Unser Mitgefühl mit seiner Familie weitet sich aus in der Gewissheit, dass die Erinnerung an Persönlichkeit und Leben von Léon Jung verbunden bleibt mit Werden und Wirken unserer „Protection civile“.

Jean Jaans



LES MÉSAVENTURES DE SANDOUZ VUES PAR LA LORNETTE DES ENFANTS



Surprenants, attendrissants, originaux, drôles, poétiques, engagés... Avec plus de 200 participants qui ont participé au concours de dessin "Sandouz" organisé par l'Administration des services de secours et LUXGSM, les résultats furent hauts en couleurs, riches en imagination et aussi variés que les têtes dont sont nées les nouvelles "Mésaventures de Sandouz".

Petit rappel rapide : Sandouz est le héros de l'Administration des Services de secours, un petit poisson jaune dont les mésaventures nous sont contées pour rappeler que le numéro d'urgence gratuit 112 est accessible partout en Europe.

Sélectionner les 6 meilleurs dessins parmi les nombreuses histoires qui lui furent soumis ne fut pas chose aisée à prendre pour le jury. Mais qui dit concours, dit gagnants. Voici donc le podium vainqueur pour les deux catégories concurrentes.

	Classes primaires	Classes post-primaires
1er prix	Noël BACHE	Sophie SIMON
2e prix	Eva GERALDO	Macha MOKCHINA
3e prix	Laure GEISEN	Azra CEMAN

Le jury - composé par Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ; Viviane Coner, Chef de Division à l'Administration des services de secours, Gaby Lommel, responsable communication et relations publiques de LUXGSM; Roger Leiner, artiste indépendant et présidé par Ghislain Giraudet, directeur artistique chez Advantage Communication - a jugé à la fois la qualité du dessin et l'originalité de l'histoire.

Bravo donc aux 6 vainqueurs et aussi toutes nos félicitations à la totalité des participants !

Dans un futur proche, les mésaventures de Sandouz issues de la plume des gagnants seront publiées dans un magazine luxembourgeois. Les gagnants sont venus réceptionner leur récompense bien méritée en mains propres lors de la remise officielle de prix le 14 juin dernier. Et encore chapeau bas à l'imagination de tous ces jeunes créateurs improvisés de bande dessinée.

Karin GREIS et Charles BRUCK

LES MÉSAVENTURES DE SANDOUZ VUES PAR LA LORNETTE DES ENFANTS

Les gagnants:



1^{er} prix primaire: Noël BACHE de Leudelage



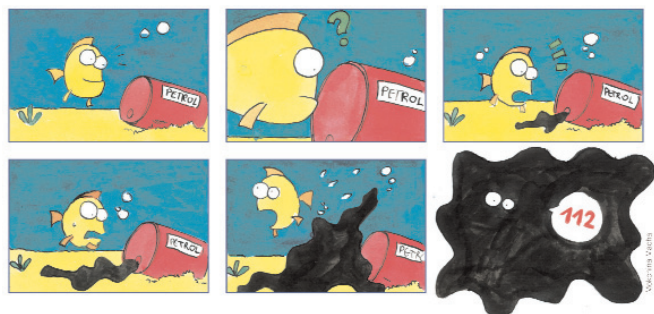
2^{ème} prix primaire: Eva GERALDO de Fentange



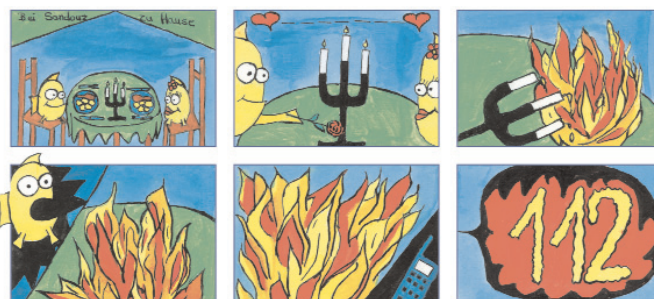
3^{ème} prix primaire: Laure GEISEN de Bissen



1^{er} prix postprimaire: Sophie SIMON de Differdange



2^{ème} prix postprimaire: Macha MOKCHINA de Soleuvre



3^{ème} prix postprimaire: Azra CEMAN de Differdange

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN JORDANIE

Dans le cadre des missions d'assistance technique d'EUROMED, et sur demande des autorités Jordaniennes une délégation de trois experts (Portugal, Hongrie, Luxembourg) s'est rendue en Jordanie du 3 au 9 mars 2007 afin d'étudier les structures et les mesures que les autorités de la défense civile Jordanienne ont adoptées pour lutter efficacement contre les incidents ou accidents en relation avec des produits chimiques.



Le nombre important d'industries produisant ou travaillant avec des produits chimiques en Jordanie est en augmentation et en expansion permanente et leur implantation est souvent située non loin d'agglomérations à forte densité de population.

Avec l'accroissement constant du volume des produits manipulés et transformés, les risques d'accidents augmentent d'une manière non négligeable.



Il y a lieu de relever que l'industrie chimique jordanienne approvisionne pratiquement tous les pays voisins en produits pétroliers et chimiques et que le transport de ces produits se fait exclusivement par la route en camion citerne,

camions, qui doivent souvent traverser les grandes villes.

Vu qu'il s'agit de très grandes quantités de produits d'un degré de toxicité élevé qui sont fabriquées, stockées et transportées, un accident pourrait avoir des conséquences néfastes aussi bien sur la population que sur la vie économique du pays.

Face à cette situation, les responsables de la défense civile jordanienne ont voulu connaître les mesures que les pays européens ont pris face à ces risques et si le cas échéant ils pourraient s'en inspirer en vue de réduire les risques d'un accident et d'améliorer par la même occasion l'efficacité des interventions. Lors de plusieurs entrevues,

les autorités jordaniennes ont donné un aperçu de la nouvelle législation définissant les structures, les domaines de compétence et l'organisation de la défense civile.

Comme cette législation est récente (2004) et qu'elle présente des similitudes avec celles en vigueur dans certains pays européens, il était relativement facile de faire des comparaisons et de comprendre le fonctionnement de cette administration.

Les responsables nous ont développé les procédures qu'ils ont adoptées pour la gestion des situations d'exception et ils nous ont présenté différents plans particuliers d'intervention. Nous avons pu visiter le centre de crise, les trois centres d'interventions principaux et trois des 127 centres d'interventions locaux.

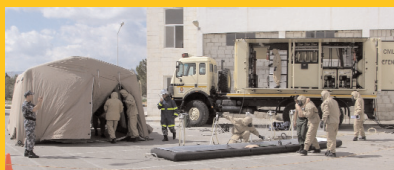


Des réunions avec les responsables de plusieurs industries chimiques et la visite de leurs installations avaient été organisées. Il y a lieu de préciser que tout le personnel de la défense civile jordannienne, direction, centres d'intervention, écoles, garages, laboratoire etc. est professionnel et est régi par un statut militaire. Nous avons été impressionnés du fait que le charroi et le matériel à la

disposition des centres d'intervention sont ce qu'il y a de plus moderne et de plus performant sur le marché actuellement.

Les autorités jordaniennes avaient organisé un exercice simulant un accident d'un camion citerne avec fuite de produits chimiques et impliquant un certain nombre de personnes blessés et contaminés.

La gestion de cet incident et le travail des unités engagées était impeccable et se déroulait suivant les mêmes principes que ceux appliqués dans les pays européens. On pouvait se rendre compte du niveau de la formation et du savoir faire du personnel des différentes unités.



Après ce séjour un rapport a été rédigé par les experts. Ce rapport contient un certain nombre de propositions, notamment en matière de prévention, en vue de réduire les risques d'accidents et quelques modifications structurelles, permettant d'accroître la rapidité et l'efficacité des interventions.

Léon ANEN

Directeur honoraire de la protection civile

EULUX 2007

Von Mittwoch, den 6. Juni 2007, bis Freitag, den 8. Juni 2007 fand in Esch/Belval eine große europäische Übung, "Eulux 2007", statt. An dieser Großveranstaltung nahmen acht EU-Nationen mit Einsatzteams teil.



Während diesen Tagen, standen für die meisten Teilnehmer die Personenrettung aus dem Gefahrenbereich und die Versorgung der Verletzten im Vordergrund. Nur die "Mobile Küche" hatte eine andere Hauptmission: Alle so gut wie möglich mit Essen und Trinken zu versorgen sowie für Leib und Seele zu sorgen.



	Frühstück	Mittagessen	Abendessen
Montag, 4. Juni 2007	-	80 Personen	80 Personen
Dienstag, 5. Juni 2007	80 Personen	120 Personen	150 Personen
Mittwoch, 6. Juni 2007	100 Personen	300 Personen	450 Personen
Donnerstag, 7. Juni 2007	450 Personen	1.200 Personen	1.100 Personen
Freitag, 8. Juni 2007	450 Personen	800 Personen	350 Personen
Samstag, 9. Juni 2007	300 Personen	-	-

Auf dem WSA-Camp zwischen Dudelange und Bettembourg wurde bereits in der vorigen Woche mit den Vorbereitungen begonnen. Diese bestanden, in erster Linie darin, Einkäufe zu tätigen sowie das Errichten des Materials, so zum Beispiel unseres Küchencontainers.

Am Montag, den 4. Juni wurde losgelegt, denn die ersten Teilnehmer, die bei der Planung und der Vorbereitung halfen, wurden bereits an diesem Tag erwartet.



Somit kam ab diesem Tag mehr Bewegung in unsere Küche. Wenn anfangs nur unsere Mitglieder und einige Freiwillige diesen Dienst leisteten, kamen nach und nach immer mehr Helfer dazu, darunter solche von der luxemburgischen Armee und eine Gruppe von freiwilligen Feuerwehrleuten aus Frankreich mit ihren Küchen.

Jeden Morgen gab es eine große Auswahl am Frühstücksbuffet; zum Mittagessen standen eine Vorspeise, eine Hauptspeise und ein Dessert auf der Speisekarte und zum Abendessen eine Hauptspeise mit einem Dessert. Von Mittwoch auf Donnerstag wurden in der Nacht etwa 1.200 Lunch-Pakete und von Donnerstag auf Freitag 800 Lunch-Pakete vorbereitet, welche jeweils drei Brötchen, zwei Getränke, eine Süßigkeit und ein Stück Obst enthielten.

In der Nacht von Freitag auf Samstag wurde, für die Schlussfeier, ein großes Buffet vorbereitet, das am Samstagmittag im Anschluss an den Workshop in dem neuen Dexia Gebäude serviert wurde. Samstagabend fand zum Schluss noch, zusammen mit einigen anderen Helfern aus Luxemburg und Deutschland, ein gemütlicher Grillabend statt.

Während der ganzen Woche wurden beköstigt:

Die Nächte verbrachten die meisten Mitglieder des Küchen-Teams im Camp, in unseren Zelten, ausgestattet mit Feldbetten, während einige es vorzogen, tagsüber nach Hause zu fahren, um ein bisschen Ruhe zu finden.



Am Dienstag, den 12. Juni wurden dann schlussendlich die letzten Kleinigkeiten abtransportiert. Blieben danach nur noch das Einräumen und das Inventar des Materials.

Für die mobile Küche war nun Eulux vorüber und das Team war froh, alles gut gemeistert zu haben.

Wir bedanken uns bei allen Teilnehmern, die uns während dieser Veranstaltung geholfen und unterstützt haben.

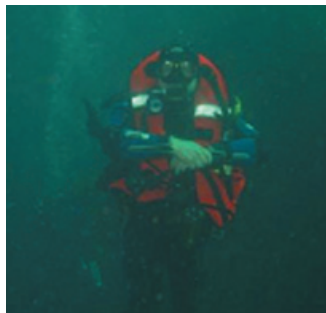
Einheit "Logistique Ravitaillement"



STAGE DE FORMATION 2007 DU GROUPE DES HOMMES-GRENOUILLES EN MER

Dans le cadre de la formation continue, le groupe des Hommes-Grenouilles vient de terminer un stage de plongée à Antibes (F).

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut savoir que la réglementation



française concernant les interventions en milieu subaquatique demande aux plongeurs opérationnels, dans un intervalle de deux ans, un stage de requalification en plongée profonde. La sécurité civile française détermine la plongée profonde avec des immersions, avec de l'air comme gaz respirable, à des profondeurs dépassant les 40 m et avec une limite maximale de 60 m. Vue que les bases de nos formations sont similaires et en plus, sont issues de l'école

française, l'ASS a adapté la même philosophie pour nos plongeurs que celle appliquée par nos homologues français.

En profitant d'un seul et même déplacement, le groupe des Hommes-Grenouilles finissait en même temps sa formation pour les futurs chefs de plongée. Donc deux stages en parallèle sur le même site, mais avec deux buts différents.

Les deux stages étaient encadrés par des moniteurs de la sécurité civile française. Ces cadres sont en même temps instructeurs à l'Ecole d'application de Sécurité Civile de Valabre, qui est agréée par le Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, pour l'organisation des stages nationaux de plongée.



Nos stages ont débuté tous les deux le 5 mai. La qualification pour la plongée profonde s'est terminée le 12 mai et la partie pratique pour le chef de plongée s'est terminée le 19 mai. Les deux stages ont engagé 28 personnes pour la première semaine, et 13 personnes le long de la deuxième semaine. Donc pratiquement tout l'effectif du groupe était engagé. Une équipe de 3 plongeurs, ainsi que nos techniciens ont assuré la garde au Luxembourg pour parer à toute urgence éventuelle et pour répondre aux permanences, où notre groupe était déjà engagé.

Le départ

Pour déplacer un groupe d'une telle ampleur avec le matériel nécessaire à un stage de plongée et sans engager trop de moyens de l'administration, la solution suivante fût adoptée:

Le nouveau bus à brancards acquis récemment par l'ASS n'avait pas encore passé son rodage, donc une occasion unique pour effectuer un voyage de mille kilomètres dans une traite. Pour le matériel de plongée et de sécurité, le groupe NBC a mis gracieusement leur nouvelle remorque de deux tonnes à notre disposition. Notre voiture de service, un Vito 4x4, tractait un de nos pneumatiques, qui était engagé pour garantir la sécurité en plongée.

Le rendez-vous de départ était fixé le vendredi soir à 20 heures. Après le chargement du matériel déjà préparé à l'avance, dans le bus, dans la remorque et dans le Vito, le départ définitif était vers 22 heures.



L'arrivée du bus était prévue entre 10 et 11 heures au Creps d'Antibes. Le Vito, plus rapide que le bus, était attendu vers 9 heures au centre de plongée.

L'installation



Avec l'ouverture des bureaux du centre, le Vito était sur place avec 3 plongeurs. Le travail de cette première équipe était la réception des clés des chambres, des bouteilles de plongée, des bouteilles B50 d'O2 et des clés des bateaux. L'arrivée des cadres français était prévue pour le lendemain après leur passage dans le bureau de vote pour les élections présidentielles françaises.

Après l'arrivée du bus vers 11 heures, l'installation des chambres s'est organisée. Le Creps dispose de chambres à 2 et à 3 lits et quelques chambres individuelles. Les plongeurs étaient logés dans des chambres à 3 lits et les cadres dans les autres chambres. Après que les participants du stage avaient fait leur lit et pris leur premier repas, à 13h30 un premier et dernier briefing commun renseignait les plongeurs sur les travaux d'installation du stage. Une initiation à la manipulation de la station de gonflage et les vérifications sur les embarcations remplissaient le reste de l'après-midi. Après ces travaux de démarrage du stage, les deux groupes de plongeurs fonctionnaient en deux stages totalement autonomes. Le seul point de rencontre commun était la table de la cantine à midi et lors du dîner le soir.

Les stages

L'heure du briefing était fixée pour les candidats chef de plongée à 07h15.



Pour le moniteur du jour, qui était un de ces candidats et qui changeait tous les jours, la journée commençait déjà vers 07:00 avec la préparation du tableau pour le briefing, avec les informations météo de la journée et les paramètres de la plongée prévues. La journée du futur chef de plongée se déroulait suivant un programme très bousculé.

Après le briefing, qui durait +/- un quart d'heure, à 07:30 le petit déjeuner. A 08:00 départ du bateau, mais sans oublier le chargement des équipements nécessaires pour la matinée avant le départ.

Arrivés sur le site de plongée, une plongée profonde avec les exercices prévus en immersion et au retour de la plongée, gestion du bateau avec la sécurité des autres groupes de plongeurs.

Vers 10:00 déplacement du bateau pour une séance de pédagogie pratique ou débutante. Toutefois cette séance de pédagogie alternait tous les deux jours avec une épreuve de natation. Une fois cette épreuve était une nage avec l'équipement complet du plongeur sur une distance de 1200 mètres, et l'autre fois une nage de surface en effectuant en moins de 5 minutes 20 secondes, un parcours de 200 mètres et remonter en surface un mannequin d'un poids apparent de 1,5 kg, immergé sur un fond de 10 mètres, puis le remorquer en surface, voies respiratoires maintenues hors de l'eau, sur une distance de 100 mètres.



Déjeuner de 12:00 - 13:00.

L'après-midi, le briefing était fixé à 13:15. Après le départ du bateau, des techniques de sauvetage, de recherche, d'orientation, de simulation d'intervention et à nouveau de la pédagogie pratique étaient au programme. Durant les quinze jours de stage, une évaluation continue accompagnait les candidats.



Le briefing pour le recyclage avec les plongées profondes était fixé à 07:30. Au programme du stage, la plongée, donc un temps maximal sous l'eau, primait. En réalisant des plongées de plus en plus profondes, les plongeurs reprenaient l'habitude de gérer la narcose à l'azote. Cette narcose débute au-delà d'une profondeur de 40 mètres et se montre chez chaque individu d'une manière différent. Tous les plongeurs ont accomplis des plongées avoisinantes la profondeur de 60 mètres. Ces plongées, avec un risque non-

négligeable, étaient accomplies dans des conditions de bonnes visibilitées et sécurisées par des procédures rigoureuses. Cette expérience de plongée profonde et ces procédures nous aideront à réaliser des missions dans nos eaux territoriales, noires et froides, à des profondeurs avoisinant les 50 mètres de profondeur, comme par exemples, auprès du mur du barrage.

Les deux stages tournaient en complète autonomie. Les manœuvres des bateaux, l'organisation de la sécurité, les sites de plongée et l'orientation pour retrouver l'ancre du bateau, soit le lieu de départ, étaient de mise. Les paliers de la décompression, lors de la remontée après la plongée, étaient réalisés à l'O₂ pure afin de diminuer le risque d'un accident de décompression. Aussi furent réalisées des plongées avec du Nitrox, un mélange de gaz



respirable qui est enrichi en oxygène et qui contient moins d'azote. Le Nitrox sert à réduire le temps des paliers ou bien à augmenter la durée de la plongée.

Un nouvel appareil de prise de photos numériques a été testé et chaque plongeur a eu l'occasion de le mettre en œuvre.

Après une semaine de plongée intense, avec la réalisation de deux plongées par jour, les charges de gonflage, des bouteilles et les charges d'organisation qui incombaient au groupe, les plongeurs maintenant recyclés rentraient au Luxembourg.

Le deuxième dimanche était une journée de repos bien méritée.

Après un engagement journalier de 12 heures et après les efforts réalisés, certains membres du groupe ont profités de cet arrêt pour faire leurs petites conquêtes de souvenir pour leurs familles et d'autres se sont reposés sur une plage de la Méditerranée.

Avec le lundi matin, le rythme de la première semaine fût vite rétabli. Les cadres, qui s'occupaient des deux groupes en altérant leurs présences, trouvaient maintenant, durant la deuxième semaine, le temps pour s'occuper exclusivement de la formation des futures chefs de plongée.



Les plongées à des profondeurs de 60 mètres étaient devenues une routine et les tests à la narcose avec des calculs ou des exercices combinés à la gestion d'un groupe de plongeurs à ces profondeurs se sont faits avec de plus en plus de compétence.

Durant les après-midis, des recherches dans l'avant-port du port Vauban à Antibes, dans des épaves et dans des bateaux échoués, ont fait retrouver la sensation des interventions réelles. Des recherches de mannequin caché dans des recoins avec un masque de plongée, qui pour ce type d'exercice était obturé, ne faisait pas la joie des candidats. Avec la mission, de faire un état des lieux sous-marins sur des engins submergés, les futurs chefs de plongée ont dû faire des mesures et des relevés pour pouvoir rédiger un rapport à l'issue de leur plongée avec leurs constatations et leur témoignage.



La météo et le contexte

Des stages en mer sont toujours tributaires des conditions météorologiques.



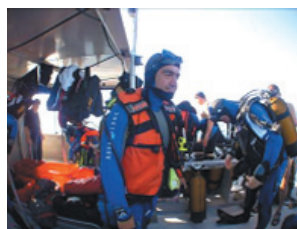
Bien qu'on puisse croire qu'un stage dans le midi de la France fera d'une formation un passage agréable dans un pays de vacances, je ne peux affirmer que le contraire. Avec des températures de l'eau de 17°C, et nettement plus frais en profondeur, les réserves de notre corps, après 14 jours de plongée et maintes heures dans l'eau, ont nettement diminuées. Une météo très variable, avec un ciel bleu, mais aussi avec des

forces du vent de 8 sur l'échelle de Beaufort, a rajouté du sien. Des sorties en mer avec les bateaux du centre et notre pneumatique en présence de vagues de 1,5 à 2,0 mètres ont fait la joie des poissons. :)

Se termine bien ce qui finit bien...

Après l'annonce de la formation en novembre 2006 et avec l'inscription de 8 plongeurs de notre groupe, nous avons su ramener à la fin du stage 4 nouveaux chefs de plongée.

Quatre plongeurs se sont désistés le long des différentes étapes de la formation. La raison de leur arrêt n'était pas due à un manque de compétences des candidats, mais en évoluant dans la formation, ils ont réalisé que la nouvelle fonction comportera un plus grand engagement et un plus en disponibilité. Il faut néanmoins souligner, que chaque participation à une formation couronnée ou pas par un diplôme, apporte un plus de savoir faire et de compréhension pour les différentes missions du groupe.



Après un stage intense de 15 jours, nous devons parler pourtant aussi de la " casse " subie. Lors des premiers jours, nous avons vécu un malaise d'un de nos plongeurs sous l'eau. Heureusement, due à une sécurité exemplaire en place, cette situation délicate a su être gérée. Avec un bref passage au centre hyperbare du CUN de Nice et un arrêt de la plongée de quelques jours pour des contrôles médicaux approfondis, les médecins compétents ont autorisé notre plongeur de reprendre ses activités. A la fin de la première semaine, un de nos cadres a trébuché sur une ancre d'un bateau et s'est fâcheusement cassé le gros orteil. Et pour terminer, jamais deux sans trois, le chef, lui-même, a réussi à endommager notre pneumatique lors d'une manœuvre dans les vagues.

Conclusion

Avant de terminer, je tiens à indiquer divers choses :

- Sans la mise à disposition, de la part de notre direction, de budgets nécessaires à des expériences et formations, notre niveau restera toujours au niveau d'une unité basique.
- Sans le concours de l'atelier de la BNS et avec son personnel, les possibilités matérielles feraient défaut à la réussite.
- Avec le niveau acquis lors des expériences vécues, et avec les contacts nécessaires à l'étranger, nous avons trouvé les moyens pour pouvoir continuer sur notre route entamée. Des formateurs du département de la Moselle, du département du Nord, des instructeurs de l'INPP et la possibilité d'accéder en autonomie à des gros bateaux, font que notre groupe a accédé aux niveaux internationaux. Les cadres français nous certifient notre égalité à nos homologues étrangers dans notre savoir faire. En sachant que nos formateurs viennent d'unités professionnelles et voient beaucoup de plongeurs, nous pouvons être fiers de nos compétences et des compliments émis.
- Aux participants, dans leurs rôles respectifs durant le stage comme cadre ou comme stagiaire, je tiens à remercier tous les intervenants qui, avec leur participation active, ont assuré la continuité de notre groupe.



EUROPÄISCHE KATASTROPHENSCHUTZÜBUNG EULUX 2007

Von Mittwoch, dem 6. bis Samstag, dem 9. Juni 2007 veranstaltete die Luxemburger Verwaltung für Rettungswesen zusammen mit Partnern aus Deutschland, Belgien und Frankreich sowie der Europäischen Kommission eine groß angelegte Übung auf dem Gelände der ehemaligen Industriebrachen in Esch-Belval. Hilfsmannschaften aus den vier Veranstalterländern sowie den vier eingeladenen Ländern Ungarn, den Niederlanden, Polen und Portugal haben mit insgesamt ca. 500 Einsatzkräften an der Übung teilgenommen. Zum ersten Mal in der Geschichte des Gemeinschaftsverfahrens wurde eine EU-Übung von Partnern aus verschiedenen Ländern organisiert.

Am Mittwoch, dem 6. Juni begann die EULUX 2007 mit der Anreise der Teams und der Observer. Am Donnerstag, dem 7. Juni 2007 gegen Mittag startete die Übung mit Explosionen in der Rockhal in Esch/Belval sowie in dem Elektrizitätswerk Twinerg. Ende der Übung war am 8. Juni 2007 13 Uhr. Nachmittags schloss sich eine Lessons Learned Sitzung an, an der die Teamleader sowie die Observer teilnahmen. Am Samstag, dem 9. Juni fand ein Workshop zum Thema „Coordination in the field“ statt, der von der deutschen Ratspräsidentschaft zusammen mit Luxemburg ausgerichtet und vorbereitet wurde.

Die EULUX 2007 war die einzige von der EU finanzierte Großübung im Jahr 2007 und hat daher sehr große Aufmerksamkeit auf sich gezogen. Es war die erste Übung, die von vier Mitgliedstaaten gemeinschaftlich geplant, vorbereitet und durchgeführt wurde.

Es haben ca. 100 Observer an der Übung teilgenommen, darunter 20 EU-Observer aus 20 Mitgliedstaaten, eine Delegation von EUROMED-Observern sowie Delegationen aus Mazedonien und Russland.

Am Freitag, dem 8. Juni haben darüber hinaus rund 70 VIP die Übung besucht, darunter aus Luxemburg Innenminister Jean-Marie Halsdorf, aus Deutschland der parlamentarische Staatssekretär Altmaier sowie Frau Pia Bucella, Direktorin bei der Europäischen Kommission.

Die Unterbringung der Teams erfolgte auf dem ehemals militärisch genutzten WSA-Gelände bei Bettembourg/Dudelange. Im Camp fand auch die Verpflegung aller an der Übung Beteiligten durch die Logistik-Einheit des Luxemburger Zivilschutzes statt.

Von dem größten Teil der Übungsteilnehmer und Beobachter wurde die Übung als riesiger Erfolg bewertet, gerade auch im Vergleich mit anderen EU-Übungen aus der Vergangenheit. Durch ihre Konzeption als Übung – nicht als Show –, durch ihre Schwerpunktsetzung auf das Thema Koordination, das gewählte komplexe Szenario und die Tatsache, dass die Übung in der städtischen, funktionierenden Infrastruktur (nicht auf einem Übungsgelände) stattfand, stellen die „Lessons Learned“ aus der Übung einen wichtigen Schritt für die Verbesserung des Gemeinschaftsverfahrens dar.

Besonders hervorzuheben ist die Verpflegung der Kräfte und die Unterbringung, die vergleichbares in der Qualität weit überstiegen hat. Es ist gelungen in dem Camp eine internationale Atmosphäre zu schaffen, in der sich die Teams über ihre nationalen Grenzen hinweg vernetzt haben. Dies alles beruht vor allem auf dem Engagement der Ehrenamtlichen aus Luxemburg unterstützt von zahlreichen Ehrenamtlichen aus den verschiedenen Ländern.

Ausnahmslos positiv bewertet wurde von allen Übungsteilnehmern die Kooperation der Teams an den verschiedenen Einsatzstellen, die bis hin zum Austausch von Einsatzkräften ging.

Selbstverständlich gab es auch kleinere „Pannen“, die von verschiedenen Seiten kritisiert wurden, so die schiefgelaufene Ausgabe der Lunchpakete am 7.6. und das verzögerte Eintreffen der Übungskräfte zu Übungsbeginn.

Ziele der EULUX 2007

Hauptziel von EU-Übungen ist, die Kooperation und Interaktion der Einsatzteams der verschiedenen Teilnehmerstaaten im Rahmen des Gemeinschaftsverfahrens sowie die Verfahren des Mechanismus zu testen.

Der Hauptfokus der EULUX 2007 lag im Bereich der Koordinierung und Zusammenarbeit der internationalen Einheiten und Experten.

Weitere Ziele der EULUX 2007 waren:

- die nationalen Luxemburger Kapazitäten in der Interaktion mit ausländischen Einsatzeinheiten zu beüben
- das Gemeinschaftsverfahren zu beüben, indem internationale Hilfe durch Experten und Teams durch das Monitoring and Information Centre (MIC) abgerufen wurde;
- die operative Befehlskette und die Koordinierung zwischen dem betroffenen Staat, den helfenden Staaten und dem MIC zu testen
- die Etablierung, Organisation und Funktion eines On Site Operations and Coordination Centre (OSOCC) zu üben (zum ersten Mal in der EU)
- die Zusammenarbeit und Kommunikation zwischen den Einsatzteams aus verschiedenen Ländern zu stärken
- das Gemeinschaftsverfahren zu fördern (auf politischem und öffentlichem Level)
- zum ersten Mal eine EU-Übung zusammen mit vier Mitgliedstaaten zu planen und vorzubereiten
- ein internationales Netzwerk zwischen allen Teilnehmern zu schaffen oder zu stärken, sei es auf Ebene der Organisationen oder auf operativer Ebene

Analyse und Schlussfolgerungen**EU-Projektebene****Zusammenarbeit mit Partnern in der Vorbereitungsphase**

Die durch die Projektstruktur notwendige intensive Zusammenarbeit mit den Kolleginnen und Kollegen aus den drei anderen Partnerorganisationen während der über einjährigen Vorbereitungszeit hat die Kontakte auf allen Ebenen erweitert, vertieft und gestärkt. Es wurde Know-How und verschiedene Herangehensweisen ausgetauscht. Dass dies unmittelbaren Nutzen direkt für das grenznahe Geschehen hat, liegt auf der Hand. Aber auch im europäischen oder internationalen Kontext werden diese Kontakte Nutzen bringen. Die Organisationen, die auch im Ernstfall zusammenarbeiten, kennen sich bereits.

Zur reibungslosen Zusammenarbeit im Vorfeld einer Großübung sollten folgende Punkte beachtet werden.

Lessons Learned:

- * eine ausreichende personelle Besetzung zur Abarbeitung der vielfältigen Aufgaben ist erforderlich
- * klare Zuständigkeiten sind festzulegen
- * klare Absprachen sind zu treffen
- * eine „Controlling-Stelle“ ist einzurichten

Administrative Rahmenbedingungen

Die EULUX2007 ist administrativ gesehen ein von der EU-Kommission zu drei Viertel kofinanziertes Projekt mit einem Gesamtvolumen von mehr als 1,2 Mio. Euro. Ohne diese finanzielle Unterstützung wäre es weder Luxemburg noch allen vier Partnerstaaten gemeinsam möglich gewesen, eine solche Ausbildungsmaßnahme durchzuführen!

Die Ergebnisse der Übung zeigen ihre Wichtigkeit. Der EU-Kommission ist daher zu danken. Sie sollte auf allen Ebenen ermuntert werden, auch weiterhin Großübungen zu fördern.

Darüber hinaus zeigte besonders die Vorbereitungsphase der Übung die engen haushalterischen Grenzen der EU-Kommission. Genaugenommen gestatten die haushalterischen Rahmenbedingungen der EU kein wirkliches Testen des EU-Mechanismus, denn einerseits müssen Kosten vorab bis ins letzte Detail definiert werden, (z.B. bei Reisen Wegstrecke, Reisetage, Tagesgeld etc.) andererseits soll aber im Rahmen der Übung z.B. im Bereich des Makelns durch das MIC geprüft werden, ob es möglich ist, die besten Experten aus den 30 teilnehmenden Staaten nach Fachaspekten auszuwählen!

Lessons Learned:

- * Stärkere Unterstützung der vorbereitenden Member States in der Vorbereitungsphase durch fachlich kompetentes Personal der Kommission
- * den Besonderheiten von EU-Übungen angepasste haushalterischen Rahmenbedingungen.

EU-Gemeinschaftsverfahren - Übungsebene

Übungssteuerung

Die Übungssteuerung wurde von den Personen übernommen, die in der Szenario-Gruppe die Übung vorbereitet hatten. Sie waren an verschiedenen Punkten der Übung verteilt. Aufgrund der Größe der Übung war dies für die relativ kleine Anzahl mit der Übungssteuerung betrauten Personen eine große Herausforderung.

Lessons Learned:

- * pro Einssatzabschnitt mindestens 2 bis 3 Personen für Übungssteuerung einplanen
- * klare Anweisung an Übungskräfte und weitere Organisationskräfte ausgeben, dass während der Übungszeit unbedingt den Anweisungen der Übungssteuerung Folge zu leisten ist
- * Vorstellung der für die Übungssteuerung Verantwortlichen
- * Klare Trennung zwischen Übungssteuerung und Organisation ist erforderlich

Übungsorte und Übungsbeginn

Die Wahl der Übungsortlichkeiten wurde ohne Ausnahme sehr begrüßt; ebenso die Dislozierung der Teams auf die zwei Orte sowie die Notwendigkeit unter zwei verschiedenen Command Posts zu arbeiten.

Für das späte Eintreffen der Einsatzkräfte zu Beginn der Übung waren die Hauptursachen ein Stau durch sehr hohes Verkehrsaufkommen sowie die unzureichende Beschreibung der Anfahrtswege. Erschwerend kam hinzu, dass die Verkehrsführung durch die Polizei nicht wie geplant funktionierte.

Problematisch war diese Verzögerung zu Übungsbeginn weniger für die Übungskräfte als vielmehr für die Pressevertreter, die Unverständnis über die fehlende „Action“ äußerten.

Lessons Learned:

- * Bereitstellungsplatz sehr nahe am Übungsgelände wählen
- * Verkehrsführung, -lenkung organisieren und überprüfen
- * Stabsrahmenübung vor Übung schalten
- * enge Absprache mit Pressebetreuern

Zusammenarbeit der Teams

Die Zusammenarbeit der Teams untereinander war beeindruckend. Beobachter, die bereits auf anderen EU-Übungen teilgenommen haben sowie auch die Teams selbst haben in ihrer Bewertung dies besonders hervorgehoben.

So hat die SEEBA des THW am Trümmerkegel sehr eng mit der HIT (Humanitarian Intervention Team) aus Luxemburg sowie mit Einsatzkräften des französischen, des portugiesischen und des ungarischen Zivilschutzes zusammengearbeitet.

Lessons Learned:

- * Einsatz von Teams mit ähnlichen Fähigkeiten an einer Übungsstelle
- * Zusammenarbeit in den Vordergrund stellen
- * der Know-How Austausch

OSOCC

Zum ersten Mal in der Geschichte des EU-Gemeinschaftsverfahrens wurde ein OSOCC (On Site Operations and Coordination Centre) aus internationalen Experten in einem EU-Mitgliedstaat eingerichtet.

Die Technischen Einsatzleitungen an den Schadenstellen wurden von jeweils einem französischen bzw. von einem deutschen Team wahrgenommen.

Schwachpunkte in der Bewältigung des Szenarios lagen vor allem im Bereich der Koordinierung der Einsatzkräfte und in der Kommunikation zwischen den verschiedenen Ebenen (LEMA, OSOCC, TEL). Dabei sind vor allem die folgenden Punkte von Bedeutung:

- * Das OSOCC war aus fünf Experten unterschiedlicher nationaler Herkunft zusammengesetzt, die noch nie in dieser Zusammensetzung gearbeitet hatten. Zwar hatten die Experten an EU-Kursen teilgenommen, dies allein reicht jedoch nicht aus, um im Ernstfall reibungslos zu interagieren. Jeder Experte arbeitete nach den von ihm erlernten Verfahren.
- * Keiner der Experten war mit technischem Equipment ausgestattet, was aber für die Etablierung eines OSOCC unabdingbar ist.
- * Die Experten waren vor die Aufgabe gestellt, neben den internationalen Kräften auch die nationalen Kräfte zu koordinieren.

Lessons Learned:

- * unter gewissen Umständen ist ein OSOCC auch innerhalb der EU zwingend erforderlich
- * die Aufgaben des OSOCC innerhalb der EU müssen neu definiert werden
- * die Auswahl der OSOCC Experten sollte eine reine Fachauswahl sein; besonders wichtig ist hier eine sorgfältige Auswahl des Leiters
- * das Empfängerland trifft letztendliche Entscheidung
- * OSOCC Experten sollten durch ein Technical Assistant Team (TAT) unterstützt werden
- * das EU-Gemeinschaftsverfahren ist diesbezüglich weiter zu optimieren

Sprachliche Verständigung, Terminologie

Ein Problem in der EULUX 2007 war die sprachliche Verständigung. Dabei beruht die Problematik nicht alleine auf den jeweiligen Englischkenntnissen, sondern auch in der unterschiedlichen Bedeutung der gebrauchten Terminologie.

So ist zum Beispiel ein „command post“ ins französische übersetzt ein „poste de commandement“, nur dass darunter etwas anderes verstanden wird.

Lessons Learned:

- * Ausarbeitung einer verbindlichen gemeinsamen Terminologie im EU GemV
- * Entwickeln eines gemeinsamen grundlegenden Führungsverständnisses im EU GemV

Fähigkeiten der einzelnen Teams

Ein Punkt, der dazu geführt hat, dass Teams erst nicht bzw. falsch eingesetzt wurden, lag an der Beschreibung der Fähigkeiten der Teams bei der Ausfüllung der Fact-Sheets. Dies lag zum einen an der Form der Fact-Sheets, zum anderen an der mangelnden Fremdsprachenkenntnis der Einheitsführer, die dazu führten dass sie die Fähigkeiten und Ausstattung ihres Teams nicht adäquat kommunizieren konnten.

Für die Command Posts bzw. für das OSOCC war es schwer zu erkennen, welche Fähigkeiten ein Team hat, und welche nicht. Da alle angereisten Teams beübt werden sollten, wurde hier von der Übungs koordinierung entsprechend nachgesteuert.

Lessons Learned:

- * Minimumstandards für international eingesetzte Teams
- * verstärktes Training für Einheitsführer von Auslandseinheiten

Die „Lessons Learned“ aus dieser Problematik sind bereits auf EU-Ebene in der Diskussion um die Etablierung für Mindeststandards für Module aufgenommen.

Übungsdauer

Die Übung hat von Donnerstag 13 Uhr bis 19 Uhr und Freitag 8 Uhr bis 15 Uhr stattgefunden. In der Nacht war die Übung aus mehreren Gründen unterbrochen: zum einen ist durch eine 24 h Beübung eine Schichtbesetzung der Einheiten notwendig, was den Kostenrahmen der Übung gesprengt hätte, zum anderen sollte durch eine Unterbrechung den Teams ermöglicht werden, abends im Camp zusammenzusitzen, ihre Erfahrungen auszutauschen und sich näher kennen zu lernen. Darüber hinaus gibt eine Unterbrechung der Übung auch immer die Möglichkeit einer Ein- und Nachsteuerung, wie auch bei der EULUX 2007 geschehen.

Aus rein technischer Sicht wurde an der Übungsunterbrechung Kritik geübt. Auf der anderen Seite wurde von den beteiligten Teams gerade die Möglichkeit des Austausches von Know How und des Zusammenseins mit anderen Teams gerade wegen des Zusammenwachsens in Europa sehr begrüßt.

Lessons Learned:

- * Ausgleich zwischen Übungszeit und Ruhezeit
- * Austausch von Know-How und Netzwerkbildung sind wichtige Komponenten

Die beschriebenen Defizite und Lessons Learned aus der Übung die Koordinierung und Kommunikation betreffend sind unmittelbar in den Workshop eingeflossen.

Alle diese Schwachpunkte im System hätten nicht ermittelt werden können – wäre die EULUX 2007 als Show und nicht als Übung konzipiert gewesen.

VIP, EU-Observer, Observer, Visitors

Wie bei EU-Großübungen üblich, haben 20 am EU-Gemeinschaftsverfahren teilnehmenden Staaten auf Einladung jeweils einen Vertreter als offiziellen EU-Observer geschickt. Die EU-Observer haben zu Beginn der Übung ein Briefing erhalten und sind in kleine Gruppen mit jeweils eigenen Observer-Guides aufgeteilt worden.

Zusätzlich zu den EU-Observern gab es rund 85 weitere Observer aus den teilnehmenden Staaten sowie über das EUROMED-Programm, aus Russland und aus Mazedonien. Auch diese Observer haben ein Briefing erhalten und sind in kleine Gruppen mit jeweils einem Observer-Guide aufgeteilt worden. Zusätzlich zu den angemeldeten Beobachtern der Übung gab es eine Reihe unangemeldeter Besucher.

Der größte Teil der Observer hat am 7. und 8. Juni den Übungsverlauf beobachtet. Die EU-Observer sowie ein sehr kleiner Teil weiterer Beobachter haben am 9.6. am Workshop teilgenommen.

Am 8. Juni 2007 sind zusätzlich zu den Observern aus den Teilnehmerstaaten VIP angereist.

Die große Anzahl an Observern bedeutet einen sehr hohen Organisations-, Personal- und Kostenaufwand. So wurde ein Info-Center extra für die Anmeldung von Observern eingerichtet. Die Organisation des Transportes der Observer war Personal und zeitaufwendig. Obwohl die zusätzlichen Observer die Kosten für Anreise und Übernachtung selbst getragen haben, waren die Kosten für Betreuung (Übungsunterlagen, Weste, Observer-Guides), Transport, Verpflegung hoch. Diese Kosten werden nicht vom EU-Budget gedeckt und gehen daher voll zu Lasten der Organisatoren.

Trotz der enormen organisatorischen Herausforderung hat die Transportabwicklung sehr gut funktioniert; das System der Kleinbusse mit Observer-Guides hat sich bewährt.

Lessons Learned:

- * Anzahl der Observer versuchen zu begrenzen
- * System mit Kleinbussen und Observer-Guides

Workshop am 9. Juni 2007

Am Samstag, dem 9. Juni 2007 fand von 9 bis 13 Uhr ein Workshop mit dem Titel „Coordination in the field - experiences of the exercise and challenges“ statt, dessen inhaltliche Vorbereitung durch das THW in Zusammenarbeit mit dem deutschen Innenministerium erfolgt war. Nach den Begrüßungsansprachen durch den Luxemburger Direktor des Zivilschutzes Michel Feider, den Kommissionsvertreter Peter Billing sowie den Vertreter der Deutschen Ratspräsidentschaft Peter Simoncelli und dem Referat von BrigGen Mag. Dr. Alois A. Hirschmugl aus Österreich zu diesem Thema fand eine moderierte Diskussion statt, in die die Lessons Learned aus der EULUX 2007 unmittelbar Eingang fanden.

Am Ende des Workshops wurden die beiliegenden Schlussfolgerungen von den Teilnehmern, EU-Observer, Observer, Teamleader, Liaison-Officers, Vertreter

der Kommission sowie Vertreter aus dem Steering Committee und den verschiedenen Arbeitsgruppen verabschiedet (siehe Anhang 2).

Inzwischen sind die Schlussfolgerungen, die im wesentlichen die Aspekte der Struktur und Aufgabe eines OSOCC, die technische Unterstützung der EU-Experten sowie deren Training umfassen, bereits in die Beratungen zur Ausgestaltung des neu aufgelegten Gemeinschaftsverfahrens auf Brüsseler Ebene eingeflossen.

DANKE!

Die Verwaltung für Rettungsdienste sowie die Core-Gruppe (Organisationsgruppe bestehend aus Vertretern aus Luxemburg, Frankreich, Deutschland und Belgien) möchte sich hiermit bei allen Beteiligten, und vor allem allen Ehrenamtlichen bedanken für die phantastische Unterstützung bei dieser Übung.

Ohne das starke und exemplarische Engagement vieler wäre diese Übung nicht möglich gewesen!



Das EULUX-Organisationsteam



RÉUNION SEMESTRIELLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA PROTECTION CIVILE

Dans le cadre de leurs réunions semestrielles, les Directeurs Généraux des différentes Protections Civiles des Etats membres, de la Norvège, de la Croatie ainsi que de la Turquie se sont réunis du 25 au 27 avril 2007 à Weimar pour discuter des problèmes liés à la gestion de catastrophes. Il s'agit d'une réunion informelle, placée sous la tutelle de la Présidence du Conseil, destinée à l'échange de vues dans le cadre des services de secours européens.

Les discussions lors de cette réunion portaient sur le rôle des protections civiles européennes au niveau international en cas de missions humanitaires dans des pays tiers. Les Directeurs Généraux soulignaient l'importance du renforcement du centre de coordination pour la gestion d'événements exceptionnels, le MIC (Monitoring and Information Centre), et des procédures opérationnelles de la Commission dans le cadre du « Mécanisme communautaire visant à favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours relevant de la protection civile ».

Les discussions portaient également sur le travail effectué au niveau de certains groupes de travail et commissions et les Directeurs Généraux se prononçaient sur la continuation des travaux entamés, notamment en matière de décontamination de victimes et en ce qui concerne les procédures et le financement de transports aériens en cas d'interventions communes dans le cadre d'une assistance internationale. De même, les représentants des Etats membres échangeaient des informations sur les interventions de grande envergure les plus récentes endéans et en-dehors l'Europe ainsi que des leçons tirées lors de ces interventions.

La gestion de catastrophes est, au niveau politique de la Commission européenne, un sujet assez récent. Les progrès réalisés sur le terrain montrent cependant que les Protections Civiles au sein de l'UE ont su construire au cours des dernières années des réseaux bien établis et robustes, ceci grâce à la façon pragmatique et peu compliquée de toutes les parties intéressées.

RÉUNION SEMESTRIELLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA PROTECTION CIVILE



FERNY RAUSCH

Den Zenter Bungeref trauert emt hiiren fréieren Zenterchef, den Fernand Rausch, deen am Alter vun 67 Joer, en Donneschdig, den 28. Juni 2007, no kurzer Krankheet iwerraschend an der Klinik zu Ettelbreck gestuerwen as.

De Ferny as den 20. Dezember 1964 an d'Protex komm. Den 23. Oktober 1970 as hien Zenterchef adjoint gin, an 8 Joer duerno, den 13. Juli 1978 huet hien d'Plaaz vum Zenterchef iwerholl.



Als fréieren Schäffen vun der déemoliger Gemeng Bungeref , huet hien mat dervir gesuergt, dat wéi 1979 de Centre culturel zu Bungeref gebaut gin as, och nei Garagen fir d'Ambulanzen an d'Pompjéen virgesi goufen. Et sin déi Garagen wou mer haut och nach dra sin.



De Posten vum Zenterchef hat hien bis den 1. Januar 2006. Emmer engagéiert as hien och nach emmer selwer op d'Asätz mat eraus gefuer. Am Abrëll deses Jores huet hien sech vum aktiven Dingscht zereckgezunn, a war bis zu sengem ze fréien Doud membre inactif vum Zenter.

Mer wäerten hien a gudder Erennung behaalen.

Den Zenter Bungereff



MERCI FIR DEN MERCI



DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES
MISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES
Affaire suivie par : M. Philippe NARDIN
Tél. : 01 56 04 76 71
Télécopie : 01 56 04 75 62
Mél. : philippe.nardin@interieur.gouv.fr
Référence : DDC/MRI/PN n° 07-137

Asnières, le 13 juin 2007

Monsieur le Directeur Général et Cher Collègue,

Je tenais à vous remercier pour votre accueil et votre disponibilité lors de l'exercice EULUX 2007.

Cet exercice, placé sous votre autorité a permis à nos pays de travailler ensemble dans le cadre du Mécanisme européen de protection civile, mettant en œuvre les différents détachement de protection civile des États membres et en particulier pour la première fois des quatre pays organisateurs et des pays associés.

Je vous demanderai de bien remercier tous les participants Luxembourgeois à cet exercice et en particulier Monsieur Guy BLEY, son coordinateur dont le travail et ses compétences ont permis la réussite d'EULUX 2007.

Avec le plaisir de vous revoir prochainement, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général et Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet, Directeur de la Défense
et de la Sécurité Civiles
haut fonctionnaire de défense

Henri MASSE

Monsieur Michel FEIDER
Directeur Général des Services de Secours
de la Protection Civile du Grand Duché du Luxembourg
Rue Robert Stümper, 1
2557 Luxembourg

Luxembourg

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75000 PARIS CEDEX 08 - STANDARD 01.49.27.49.27 - 01.40.07.60.60
ADRESSE INTERNET : www.interieur.gouv.fr

Halle an Merci

Opéiert gin, war ech an der Klinik
zu woltz. Wén ech sin? Mo d'Maria
holtz. Mat der Ambulanz se Dir
méch moies Siche Kom. Ech wän
zesumme gäng, wes awer nik
wéi dat ass Kom..

Méng Mam ass gefuer mam
Auto hannen drun Dir wänt
der Ambulanz sou léif mat
mir, dass ech nik geduecht
han do drun.

Duerfir villmols merci
fir alles un Tech vumir.
Dir Kritt och nach en denken
Kuss op Stiër.

En dëcke merci;
geet mir besser, bis lo mol
nach. Vum

Marina Holtz
vun Niederwampach
Merci



CENTRE D'INTERVENTION MERTERT-WASSERBILLIG PROBTE DEN ERNSTFALL

Unfall mit Bus und Fahrzeugbrand simuliert

Um auf den Notfall bestens vorbereitet zu sein, fand am Mittwoch, den 10. Januar 2007 eine Ernstfallübung des Centre d'Intervention Mertert-Wasserbillig auf dem Gelände des Gemeindedepots in Mertert statt.



Die Übung war sehr realitätsnah gestaltet. Die Rettungskräfte hatten ihre Hände voll zu tun.

Simuliert wurde ein schwerer Verkehrsunfall zwischen zwei Personenwagen und einem Minibus, wobei eines der Fahrzeuge nach dem Unfall Feuer fing. Durch den Unfall kippte der Minibus auf einen Personenwagen um, so dass alle Verletzte in ihren Fahrzeugen schwer eingeklemmt wurden. Bei dem Unfall wurde eines der Benzintanks aufgerissen und ergoss sich auf die Fahrbahn, so dass auch eine erhöhte Brandgefahr bestand. Den

eintreffenden Einsatzkräften bot sich bei Ankunft auf das Gelände ein Bild der Verwüstung an. Links ein umgekippter Minibus und ein völlig zertrümmertes Fahrzeuges, rechts ein in Vollbrand stehender Personenwagen. Nach einer ersten Erkundung durch Zenterchef Marc Mitten steht schnell fest, alle fünf Insassen, drei im Minibus und zwei im Personenwagen sind schwer verletzt eingeklemmt und müssen befreit werden.

Unter schwerem Atemschutz wird das brennende Fahrzeug mit Schaum gelöscht während gleichzeitig mit den beiden Rüstsets des Vorausrüstwagens und des Rüstwagen-Kran der erste Einsatz an den beiden verunfallten Fahrzeugen vorgenommen wird. Mittels schwerem hydraulischen Gerät werden die Fahrzeuge gleichzeitig durch zwei parallel arbeitende Mannschaften in Einzelteile zerlegt und so



Unter schwerem Atemschutz und mit einem speziell für Fahrzeugbrände konzipiertes Schaumrohr geht dieser Feuerwehrmann gegen den Brand vor



Mit vereinten Kräften wird dieser Verletzte mittels Rettungsbrett durch Feuerwehrleute, Sauveteurs und Ambulanciers aus seiner misslichen Lage gerettet.

Öffnungen zur Versorgung und fachgerechten Rettung von Verletzten geschaffen. Während die Schneidarbeiten am stark deformierten Personenwagen zügig voranschreiten, stellt die Rettung der Insassen aus dem Minibus eine Herausforderung dar. Am Personenwagen werden zuerst auf der Fahrerseite die beiden Türen und dann das Dach mit hydraulischem Rettungsgerät entfernt. Die beiden Fahrzeuginsassen wurden nach entfernen des Daches mit einem Rettungsbrett aus dem Wagen gerettet und dem Rettungsdienst übergeben. Die gleichzeitig am Minibus arbeitende Mannschaft musste diesen erst mittel spezieller Stützen stabilisieren, ehe sie mit der hydraulischen Rettungsschere die Heckklappe entfernte, um in den Mini-

bus zu gelangen. Um an die Verletzten im Innenraum zu gelangen, mussten sich die Rettungskräfte erst den Weg freischneiden und die Sitze des Minibus entfernen, um an die beiden Insassen zu gelangen und diese zu retten. Die Rettung des eingeklemmten Fahrers gestaltete sich weitaus schwieriger. Dazu musste die komplette Frontpartie der Fahrgastzelle entfernt werden, um an diesen zu gelangen und ihn retten zu können. Nach rund einer Stunde Schwerstarbeit sind alle Verletzten aus ihrer misslichen Lage befreit und den Ambulanciers überreicht worden.



Mit der Rettungsschere wird die C-Säule des Personenwagens durchgeschnitten, um das Dach des Fahrzeuges entfernen zu können.



Auch am Minibus musste mit schwerem hydraulischem Gerät gearbeitet werden. Hier wird die Rettung des Fahrers vorbereitet.



Um die Rettung des Fahrers zu gewährleisten, musste die komplette Frontpartie der Fahrgastzelle entfernt werden.

An der Übung nahmen rund 36 Kräfte des Centre d'Intervention Mertert-Wasserbillig aus den einzelnen Sparten Ambulanzwesen, Rettungswesen und freiwillige Feuerwehr mit zehn Einsatzfahrzeugen teil. Die Übung wurde durch Instruktor Dan Belardi beobachtet und zum Schluss analysiert.

Text und Fotos:

Jérôme Biondi

C.I. Mertert-Wasserbillig



Blick auf die Übung aus einer anderen Perspektive.

EINSATZDOKUMENTATION FÜR DEN AMBULANZDIENST

Handbuch

[illegible]

Patientendaten

Krankenkasse bzw. Kostenträger			
MatrikelNr:			
Name, Vorname des Versicherten			
geb. am			
Straße		Hausnr.	
Land	PLZ	Ort	
Geschlecht			
☐ männlich		☐ weiblich	

Für dieses Feld können die von den Krankenhäusern ausgedruckten Etiketten benutzt werden. In der Regel enthalten diese alle Daten die in diesem Feld einzutragen sind.

Krankenkasse bzw. Kostenträger

Krankenkasse des Versicherten nach den gebräuchlichen Abkürzungsformen.

Name der Kasse	Abkürzung
Union des caisses de maladie	UCM
Caisse de maladie des ouvriers	CMO
Caisse de maladie des ouvriers de l'Arbed	CMOA
Caisse de maladie des employés privés	CMEP
Caisse de maladie des employés de l'Arbed	CMEA
Caisse de maladie des professions indépendantes	CMPI
Caisse de maladie agricole	CMA
Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics	CMFEP
Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux	CMFEC
Entraide médicale des CFL	EM-CFL

Matrikel-Nr. :

Nationale Sozialversicherungsnummer wie sie auf den Sozialversicherungsausweisen der Krankenkassen steht. (Krankekeesekaart)

Name und Vorname des Versicherten:

Name und Vorname des Patienten. Um Unklarheiten zu vermeiden ist der Name in Grossbuchstaben zu schreiben. Bei verheirateten Frauen ist der Mädchenname mit anzugeben.

Geb. am

Geburtsdatum des Patienten bei Patienten die nicht über eine luxemburgische Sozialversicherungsnummer verfügen. Format: TT.MM.JJJJ

Straße - Hausnr.

Anschrift des Wohnortes des Patienten.

Land

Landeszeichen nach den international bekannten Abkürzungen für die Auto-kennzeichen.

PLZ

Postleitzahl des Wohnortes des Patienten.

Ort

Wohnort des Patienten

Rettungstechnische Daten

RETTUNGSTECHNISCHE DATEN	
Einsatzdatum	
Einsatz-Nr.	
Fahrzeug	
Einsatzort	
Transportziel	
Personal 1	
Personal 2	
Personal 3	
km Anfang	
km Ende	
km Gesamt	
Abfahrt	
Ende	
Sondersignal	☐ zum Einsatzort ☐ Patientenfahrt

In diesem Abschnitt werden die Daten erfasst, die als Basis der Rechnungsstellung dienen.

Einsatzdatum

Datum des Ambulanzeinsatzes bei Beginn des Einsatzes. Format: Tag (TT) Monat (MM) Jahreszahl in 2 Stellen (JJ)

Einsatz-Nr.

Laufende Nummer des Einsatzes. Einsätze der ersten Ambulanz werden normal nummeriert. Einsätze der zweiten Ambulanz erhalten ein B vor die Einsatznummer. Die beiden Ambulanzfahrzeuge erhalten separate Nummerierungen. Nach der Einsatznummer folgt das Jahr. Beispiel: 235/2007 oder B125/2007

Fahrzeug

Einsatzzentrum gefolgt von der Immatrikulationsnummer des Fahrzeuges. Beispiel: Lintgen AA 9999

Einsatzort

Ort an dem der Patient aufgenommen wurde, resp. an dem die Dienstleistung erbracht wurde.

Transportziel

Krankenhaus oder anderer Ort, an den der Patient transportiert wurde. Beim Transport des Patienten zum Hubschrauber der LAR ist als Transportziel LAR anzugeben. Sollte der Patient nicht transportiert worden sein, so ist logischerweise kein Transportziel anzugeben.

Personal 1 bis Personal 3

Name und Vorname oder Matrikelnummer der secouristes-ambulanciers respektive secouristes-ambulanciers-stagiaires die den Patienten betreut haben.

km Anfang

Kilometerstand des Fahrzeugs bei Einsatzbeginn. Es ist rechtsbündig zu schreiben.

km Ende

Kilometerstand des Fahrzeugs bei Einsatzende. Es ist rechtsbündig zu schreiben.

km Gesamt

Gefahrene Kilometer. km Ende minus km Anfang. Es ist rechtsbündig zu schreiben.

Abfahrt

Uhrzeit bei Beginn des Einsatzes. Uhrzeit im 24 Stunden System schreiben.

Ende

Uhrzeit bei Einsatzende. Uhrzeit im 24 Stunden System schreiben.

Sondersignal- zum Einsatzort

Wurde bei der Fahrt zum Einsatzort die Sondersignalanlage benutzt? Hierzu zählen Blaulicht und / oder Sirene.

Sondersignal – Patientenfahrt

Wurde beim Transport des Patienten zum Transportziel die Sondersignalanlage benutzt? Hierzu zählen Blaulicht und / oder Sirene.

Einsatzart

EINSATZART		
☐ Krankentransport	☐ paralleler Feuerwehralarm	☐ Bereitstellung
☐ SAMU	☐ paralleler Notarztalarm	☐ Wartung
☐ sonstiger Notfall	☐ paralleler Sauvetagealarm	☐ Arbeits-/Schulunfall
☐ Transportverweigerung	☐ Übung	☐ Verkehrsunfall
☐ Fehlfahrt	☐ Brand	☐ sonstiger Unfall
☐ Verlegung	☐ Telealarm	☐ sonstiges

Krankentransport

Der Patient wird in ein Krankenhaus, oder aus einem Krankenhaus heraus zu einem anderen Ziel transportiert. Die Ursache des Transportes ist eine Krankheit jeglicher Art. Es handelt sich hierbei um einen Einsatz ohne SAMU. Die Rechnung ist an die beförderte Person zu richten.

SAMU

Einsatz in Zusammenarbeit mit dem SAMU. Egal ob boden- oder luftgebundener SAMU-Einsatz. Die Rechnung ist an die Union des Caisses de Maladie zu richten.

Sonstiger Notfall

Notfalltransporte ohne Begleitung des SAMU. Die Rechnung ist an den Patienten zu richten.

Transportverweigerung

Ein Patient wird angetroffen und behandelt. Der Patient verweigert jedoch den Transport in ein Krankenhaus. Die Rechnung ist an den verweigernden Patienten zu richten.

Fehlfahrt

Der Einsatz der Ambulanz wurde schon während der Anfahrt abgebrochen. Es wurde am Einsatzort kein Patient angetroffen. Der angetroffene Patient benötigte keine Behandlung. Es wird keine Rechnung ausgestellt.

Verlegung

Transport eines Patienten von einem Krankenhaus in ein anderes Krankenhaus. Die Rechnung ist an das abgebende Krankenhaus zu richten.

Paralleler Feuerwehralarm

Gleichzeitig mit der Ambulanz wurde die Feuerwehr alarmiert um am gleichen Einsatz mitzuwirken.

Paralleler Notarztalarm

Gleichzeitig mit der Ambulanz wurde der SAMU zum Einsatzort alarmiert.

Paralleler Sauvetagealarm

Gleichzeitig mit der Ambulanz wurde die Sauvetageeinheit zum gleichen Einsatzort alarmiert. Es ist nicht von Bedeutung, ob die Sauvetageeinheit von Personal der Protection Civile oder der Feuerwehr besetzt wird.

Übung

Teilnahme des Fahrzeugs an einer Übung

Brand

Einsatz bei einem Brand. Sei es aus präventiven Gründen, sei es zur Versorgung eines Patienten. Bei der Versorgung eines Patienten sind die jeweiligen Felder anzukreuzen.

Telealarm

Einsatz bei der Alarmierung durch eine Zentrale des Hausnotrufsystems.

Bereitstellung

Die Ambulanz wurde zu einem Einsatzort geschickt um dort präventiv anwesend zu sein. Beispielsweise bei Sportveranstaltungen. Die Rechnung ist an den Veranstalter zu richten. Diese Daten sind im Patientendaten-Feld einzutragen.

Wartung

Der Einsatz erfolgte zum Zweck der Wartung des Fahrzeugs. Es wird keine Rechnung erstellt.

Arbeits-/ Schulunfall

Der Patient erlitt einen Unfall oder Notfall, am Arbeitsplatz, auf dem Weg zu oder vom Arbeitsplatz nach Hause oder zur oder aus der Schule. Die Rechnung ist an die Union des Caisses de Maladie zu richten.

Verkehrsunfall

Ursache des Einsatzes ist ein Verkehrsunfall. Sollte der Patient durch den SAMU behandelt worden sein so ist das Feld Notfalltransport ebenfalls anzukreuzen. Ansonsten ist die Rechnung an den Patienten zu richten.

Achtung: Arbeitsunfälle beachten.

Sonstiger Unfall

Ursache des Einsatzes ist ein Unfall jeglicher Art außer ein Arbeits- oder Verkehrsunfall. Beispielsweise ein Unfall im Haushalt. Die Rechnung ist an den Patienten zu richten.

Sonstiges

Alle Einsätze die nicht in eine der vorstehenden Rubriken passen. Die Rechnung ist an den Patienten zu richten.

Rechnung

RECHNUNG	
☐ Patient	☐ UCM
☐ Krankenhaus	
☐ andere	

Das Feld gibt an, an wen die Rechnung zu richten ist. Es besteht die Möglichkeit die Rechnung an den Patienten zu richten, an die Union des Caisses de Maladie (UCM) oder an das Krankenhaus welches den Transport beauftragt hat. Ebenso gibt es die Möglichkeit die Rechnung an Dritte zu richten (Beispielsweise an das Familienministerium...)

Verlaufstabelle

ZEIT	Puls	RR syst.	RR diast.	SpO ₂

Die Tabelle erlaubt die Vitalparameter des Patienten im Verlauf des Einsatzes zu dokumentieren. Es können die Parameter an 10 verschiedenen Zeiten angegeben werden.

Notfallsituation

NOTFALLSITUATION

Beschreiben Sie kurz die Situation am Notfallort. Auffinden des Patienten. Aufprallsituation der Fahrzeuge etc. Mögliche Vorerkrankungen sind hier einzutragen.

Erstbefund

ERSTBEFUND		○ KEINE	
BEWUSSTSEINSLAGE		MESSWERTE	
☐ orientiert/wach ☐ getrübt ☐ bewusstlos		☐ Schock ☐ Kreislaufstillstand ☐ Puls regelmäßig ☐ Puls unregelmäßig	
PUPILLENFUNKTION		☐ RR syst ☐ RR diast ☐ Puls ☐ SpO ₂ ☐ AF ☐ BZ ☐ Temp. °C	
re ☐ eng ☐ mittel ☐ weit ☐ entrundet ☐ Lichtreaktion	li ☐ eng ☐ mittel ☐ weit ☐ entrundet ☐ Lichtreaktion	EKG ☐ Sinusrhythmus ☐ Rhythmusstörung ☐ Kammerflimmern ☐ Asystolie ☐ _____	
SCHMERZEN		ATMUNG	
☐ keine ☐ leicht ☐ mittel ☐ stark		☐ spontan/frei ☐ Atemnot ☐ Hyperventilation ☐ Atemstillstand	

Die vom Ambulancier festgestellten Werte und Symptome des Patienten werden hier festgehalten.

Bewusstseinslage

Ist der Patient wach und orientiert, ist sein Bewusstsein getrübt oder ist er bewusstlos.

Pupillenfunktion

Sind die Pupillen des Patienten eng, mittel, weit, entrundet oder haben die eine normale Lichtreaktion? Die Werte werden jeweils für Rechts (re) und Links (li) angegeben.

Schmerzen

Hat der Patient keine, leichte, mittel oder starke Schmerzen?

Kreislauf

Befindet sich der Patient im Schock, im Kreislaufstillstand? Ist der Puls des Patienten regelmäßig oder unregelmäßig?

EKG

Zeigt die EKG-Ableitung des Patienten einen Sinusrhythmus, Rhythmusstörungen, ein Kammerflimmern oder eine Asystolie auf. Dieses Feld ist nur auszufüllen wenn die Einsatzfahrzeuge mit EKG-Geräten ausgestattet sind und die Ambulanciers die notwendigen Kenntnisse hierzu haben.

Atmung

Ist die Atmung des Patienten spontan und frei oder hat er Atemnot, hyperventiliert er oder ist er im Atemstillstand?

Messwerte

Vom Ambulancier festgestellte Messwerte :

RR syst.: Blutdruck systolisch in mmHg
 RR diast.: Blutdruck diastolisch in mmHg
 Puls: Puls pro Minute
 SpO2: Sauerstoffsättigung
 AF: Atemfrequenz pro Minute
 BZ: Blutzuckerwert.

Die Ermittlung des Blutzuckerwertes gehört nicht zu den Maßnahmen des Ambulanciers. Dies geschieht auf eigene Verantwortung. Sollte der Blutzuckerwert durch Dritte ermittelt worden sein, so ist dieser Wert einzutragen.

Temp. °C: Körpertemperatur des Patienten

Verlaufsbeschreibung

VERLAUFSBESCHREIBUNG

Beschreiben Sie den Verlauf des Transportes mit möglichen Zwischenfällen oder starken Veränderungen des Patienten.

Erkrankung

ERKRANKUNG

- ☐ Atmung
- ☐ Kreislauf
- ☐ Abdomen
- ☐ Stoffwechsel

- ☐ Intoxikation
- ☐ Hypothermie
- ☐ Gynäkologie
- ☐ Geburtshilfe

☐ KEINE

- ☐ Pädiatrie
- ☐ Neurologie
- ☐ Psychiatrie
- ☐ sonstige

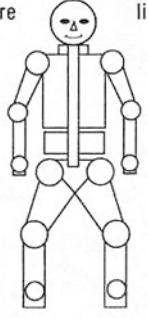
Der Verdacht auf eine mögliche Erkrankung oder die mögliche Ursache des Notfalls. Der Ambulanciers kann nur einen Verdacht angeben. Sollte ein Arzt am Einsatzort anwesend sein oder gewesen sein, so ist seine Diagnose oder Verdachtsdiagnose einzutragen.

Verletzung

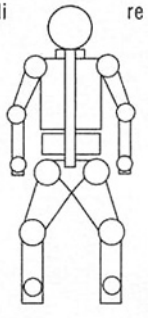
VERLETZUNG			☐ KEINE
☐ Prellung/Hämatom			☐ Inhalationstrauma
☐ Fraktur/V.a.			☐ Verbrennung
☐ Wunde/Verletzung			☐ Elektrounfall
☐ andere Verletzungen			

	offen	geschlossen
Schädel-Hirn	☐	☐
Gesicht	☐	☐
HWS	☐	☐
Thorax	☐	☐
Abdomen	☐	☐
BWS / LWS	☐	☐
Becken	☐	☐
Obere Extremitäten	☐	☐
Untere Extremitäten	☐	☐
Weichteile	☐	☐

re vorne li



li hinten re



Alle Verletzungen des Patienten sind einzutragen und auf dem Schema einzuzeichnen. Es gilt die Art der Verletzung, ihren Zustand und den Ort der Verletzung anzugeben. Einige Abkürzungen die benutzt werden:

V.a.: Verdacht auf...

HWS: Halswirbelsäule

BWS / LWS: Brust- Lendenwirbelsäule

Maßnahmen

MASSNAHMEN		☐ KEINE	
☐ stabile Seitenlage	☐ Extremitätenschiennung	☐ Sauerstoffgabe	Ltr/Min.
☐ Oberkörperhochlage	☐ Wundversorgung/Verband	☐ Beatmung	
☐ Flachlagerung	☐ EKG-Monitoring	☐ Herzdruckmassage	
☐ Schocklagerung	☐ Atemwege freimachen	☐ Erstdefibrillation	
☐ Vakuummatratze		☐ sonstige	
☐ Schaufeltrage			
☐ KED			
☐ Stifneck			

Alle Maßnahmen die vom Ambulancier getroffen wurden, sind einzutragen. Bei der Sauerstoffgabe sind ebenfalls die Liter pro Minute anzugeben.

Erste-Hilfe-Maßnahmen

ERSTE HILFE-MASSNAHMEN			
☐ ja	☐ nein	☐ AED	☐ nicht erforderlich

Waren die Maßnahmen der Ersthelfer am Einsatzort getroffen oder nicht, oder war keine Erste Hilfe notwendig? Haben Ersthelfer einen AED (automatisierter externer Defibrillator) benutzt?

Ergebnis / Übergabe

ERGEBNIS / ÜBERGABE		
☐ Zustand verbessert	☐ Notarzt nachgefordert	☐ Tod am Notfallort
☐ Zustand unverändert	☐ Notarzt abbestellt	
☐ Zustand verschlechtert	☐ Feuerwehr/Sauvetage nachgefordert	
☐ Transport nicht erforderlich	☐ Hausarzt / ABD informiert	
Wertsachen:		
Übergabe an:		

Wie hat sich der Zustand des Patienten nach der Behandlung durch die Ambulanciers verändert? War ein Transport des Patienten nicht erforderlich? Wurde der Notarzt nachbestellt oder abbestellt? Wurde der Hausarzt oder der ärztliche Bereitschaftsdienst informiert? Ist der Patient am Notfallort verstorben? An wen wurden welche Wertsachen übergeben?

Die verschiedenen Durchschläge

Das Original (Blatt 1):

Es wird, soweit es möglich ist, am Notfallort, während des Transportes, oder im Krankenhaus ausgefüllt und bleibt beim Patienten im Krankenhaus.

Blatt 2

Es wird im Einsatzzentrum ergänzt und wird zwecks Rechnungsstellung an die Gemeindeverwaltung weitergeleitet.

Blatt 3

Es wird im Einsatzzentrum aufbewahrt.

Blatt 4

Es wird an die Administration des Services de Secours weitergeleitet.

DAS RICHTIGE VERHALTEN DES RETTUNGSDIENSTES AN EINEM TATORT

Das richtige Verhalten des Rettungsdienstes an einem Tatort stellt für die ermittelnde Beamten der Kriminalpolizei und den untersuchenden Pathologen eine grosse Hilfe dar. Falsches Verhalten und mangelnder Informationsfluss hingegen erschweren dagegen die Arbeit der Ermittler in erheblichem Masse.

Am vergangenen Mittwoch hatte die Vereinigung der Anästhesiepfleger (ALIAR asbl) in Zusammenarbeit mit der Verwaltung der Hilfsdienste, der Vereinigung der Anästhesisten und der Luxembourg Air Rescue, zu einer interessanten Weiterbildung ins Auditorium der DEXIA nach Esch/Belval geladen. Ungefähr 250 Gesundheitsberufler, Ärzte und Sanitäter waren der Einladung gefolgt und informierten sich über das richtige Verhalten an einem Tatort.



Als erstes war es Dr Christian SCHYMA, Pathologe aus der Rechtsmedizin der Universität des Saarlandes, der die verschiedenen Aspekte der Leichenschau und die verschiedenen Arbeitsmethoden der modernen Pathologie darstellte. Besonders interessant wies der Mediziner darauf hin, dass ungewollte kleinste Veränderungen am Tatort durch Rettungsdienstmitarbeiter, eine grosse Rolle bei der späteren Obduktion des Verstorbenen, spielen können. Anhand zahlreicher Fotos erklärte Dr Schyma verschiedene Fallbeispiele und die daraus gezogenen Schlüsse. Schnell wurde dabei ersichtlich, dass ein mangelnder Informationsfluss ganz schnell zu falschen Ergebnissen führen kann.

Des weiteren wies der Pathologe noch darauf hin, dass die reelle Pathologie wenige Gemeinsamkeiten mit den im Fernsehen gezeigten Sendungen besitzt. So ist die genaue Bestimmung des Todeszeitpunktes oder die genaue Bestimmung eines Mordwerkzeuges den Fernsehpathologen vorbehalten.

Anschliessend waren es die Herren Jean WINTER und Marc LUDOVICY, Beamte des luxemburgischen Mess- und Erkennungsdienstes, die ihre Verwaltung und ihre Arbeitsgebiete vorstellten. Auch sie wiesen auf die Schwierigkeiten hin, die bei einer Ermittlung auftreten können, wenn ein Tatort gewollt oder ungewollt verunreinigt wurde.

Jean WINTER gab dabei Einblick in die verschiedenen angewendeten Methoden um Spuren zu sichern. Ob es sich jetzt um Fingerabdrücke, Schmauchspuren, Blutflecken oder sonstige Spuren handelt. Jede einzelne Spur muss sorgfältig gefunden, gesichert und untersucht werden, damit Täter durch diese Indizien einer gerechten Strafe zugeführt werden.

Am Ende des Vortrags war es die Bitte der Beamten an die Mitarbeiter der Rettungsdienste eventuelle Tatorte so zu belassen wie sie sind und nicht durch unnötige Handlungen Spuren zu verwischen ohne dies den Ermittlern mitzuteilen. Selbstverständlich hat die Rettung eines Menschenlebens dabei immer oberste Priorität.

Nach einer kleinen Diskussionsrunde konnten die Teilnehmer sich dann an einem kleinen Buffet stärken, das von der Verwaltung der Hilfsdienste spendiert wurde.

Weitere Informationen zum Thema findet man wie immer im Internet auf **www.aljar.lu**

Fotos und Text: Dan THOMA



In Memoriam



Wir gedenken zwei langjährigen Mitarbeitern der Verwaltung der Rettungsdienste, welche im Laufe der Jahre 2006 und 2007 für immer von uns gegangen sind. Es sind dies Herr Alphonse Flammang und Herr René Kayl.



Ein Ausschnitt eines Gruppenbildes zeigt unsere beiden Mitarbeiter zusammen in Ihren Anfangsjahren bei der Protection Civile

Herr Alphonse Flammang, geboren am 5. November 1942, begann seine Laufbahn am 1. März 1962, als Lagerverwalter bei der luxemburgischen Armee. Ab dem 1. Januar 1969, wurde er zur damaligen "Protection Civile" versetzt, wo er, bis zu seinem wohlverdienten Ruhestand im Jahre 2000, Operateur der Notrufzentrale war. Die letzten Jahre vor seinem Ruhestand, hat er ausschließlich Büroarbeiten übernommen so, z. B. die Statistiken der Einsatzfahrzeuge.

Herr René Kayl, welcher am 13. Oktober 1945 in Luxemburg das Licht der Welt erblickte, begann seine Laufbahn ebenfalls bei der luxemburgischen Armee um dann, wie Herr Flammang, ab dem 1. April 1970 den Dienst in der Notrufzentrale auszuführen. In den letzten Jahren vor seinem Ruhestand, in welchen er am 1. Dezember 2003 trat, hat er, wie Herr Alphonse Flammang, Büroarbeiten übernommen, so zum Beispiel die Verwaltung der Dateien betreffend die Freiwilligen und den Fuhrpark.

Das Personal der Verwaltung der Rettungsdienste wird Beide in guter Erinnerung behalten.

RUNDSCHREIBEN AN DIE ZENTERCHEFS, BEIGEORDNETEN ZENTERCHEFS UND INSTRUKTOREN

Références : 6.0 / 07

Affaire suivie par: Roby Clesen

Wochenendlehrgang an der Zivilschutzschule Schimpach für 2007/2008

Samstag:

- | | |
|-------------|---|
| 14.30-16.00 | Workshops: Wiederbelebung Erwachsene/Kinder,Baby/AED. |
| 16.00-16.15 | Kaffepause. |
| 16.15-18.00 | Workshops: Wiederbelebung Erwachsene/Kinder,Baby/AED. |
| 20.00-21.00 | eventuel theoretischer Kurs (Teilnehmerabhängig) |

Sonntag:

- | | |
|-------------|---|
| 08.15-09.45 | AED-Anwendung mit praktischen Fallbeispielen. |
| 09.45-10.00 | Kaffepause. |
| 10.00-12.00 | AED-Anwendung mit praktischen Fallbeispielen |
| 14.00-17.00 | Abschlusstest zum Thema Defibrillation. |

Anmerkungen zum Programm des Wochenendlehrgangs in Schimpach

Anwesenheit der Teilnehmer

Es wird darauf hingewiesen, dass die Kurse pünktlich um 14.30 Uhr am Samstag sowie um 8.15 Uhr am Sonntag beginnen. Die Verantwortlichen der Einsatzzentren werden gebeten ihre Anfahrt so zu berechnen und zu organisieren, dass die Teilnehmer pünktlich zur Einschreibung um 14.00 Uhr in der Schule anwesend sind.

Nur diejenigen Ambulanzhelfer und Stagiaren welche am ganzen Ausbildungswochenende teilnehmen sind berechtigt sich dem Abschlusstest zu stellen. Nach bestandenem Abschlusstest dürfen die Ambulanzhelfer und Stagiaren ein AED im Einsatzfall benutzen.

Desweiteren behält sich die Direktion der ASS das Recht vor, jeden Ambulanzhelfer und Stagiaire, zu gegebener Zeit, zu einer obligatorischen Auffrischungsprüfungen einzuladen.

Anwesenheit der Instruktoren

Ich möchte Sie noch einmal dringendst darauf hinweisen, dass es im Interesse einer optimalen Ausbildung der Ambulanzhelfer unerlässlich ist, dass alle dem Kurs zugeteilten Instruktoren sich **am Samstag um 14.00 Uhr** in der Zivilschutzschule einfinden, wo dann vor Kursbeginn, in Anwesenheit des Schulleiters, des Chefinstruktors und aller Instruktoren, ein Briefing stattfinden wird, um Sinn und Ablauf des Instruktionsprogrammes 2007/08 zu erläutern und alle Einzelheiten zum Ablauf der verschiedenen Übungen und Programmpunkte des Wochenendlehrgangs zu klären.

Lehrgänge in den Einsatzzentren (14 Doppelstunden)

1. Atmungsapparat
2. Infektionskrankheiten
3. Geburt und gynäkologische Notfälle
4. Herz-Kreislaufsystem
5. Kommunikation und Sicherheit
6. Der Selbstmordpatient – Psychologische Notfälle
7. Wiederbelebung
8. Defibrillation
9. Vergiftungen
10. G.S.E.
11. Kindernotfälle
12. Altenpflege – der alte Mensch
13. Praktische Übung im Einsatzzentrum
14. Praktische Übung mit Feuerwehr und Sauvetage

Anmerkungen zum Instruktionsprogramm in den Einsatzzentren

Allgemeines: Auf Wunsch der Chefinstruktoren möchte ich darauf hinweisen, dass das vorgegebene Ausbildungsprogramm einzuhalten ist !

Zum Thema 3, 6 und 12: Für diesen Kurs kann der Instruktor oder Zenterchef sich an einen Spezialisten wenden.

Beiliegende Präsenzliste soll durch den Zenterchef oder durch einen für den Ambulanzdienst zuständigen Zenterchefadjunkten geführt werden. Nach dem letzten Lehrgang wird sie dem Instruktor in Erster Hilfe übergeben. Die Instruktoren in Erster Hilfe füllen nach jedem Lehrgang beiliegenden Tätigkeitsbericht aus und senden ihn zusammen mit der Präsenzliste an die Direktion.

Bitte denken Sie auch daran, den „Carnet de Fomation et de Formation continue“ durch den Instruktor resp. Schulleiter unterschreiben zu lassen.

Es sei außerdem zu bemerken, daß die Kandidaten zum „Brevet d’aptitude de secouriste-ambulancier“, nur zum Test zugelassen werden können, wenn der Zenterchef bestätigen kann, daß diese regelmäßig an den Kursen im Einsatzzentrum teilgenommen haben. Die Teilnahme wird durch die Unterschrift des jeweiligen Instructors im Carnet de Formation noch einmal bestätigt.

Genehmigen Sie, werte Mitarbeiter, den Ausdruck meiner vorzüglichen Hochachtung.

**Le chef de division,
(s)Guy Bley**

PROGRAMME DE LA FORMATION AMBULANCIÈRE 2007-2008 AUX CENTRES DE SECOURS

1. Atmungsapparat
2. Infektionskrankheiten
3. Geburt – Gynäkologische Notfälle
4. Herz-Kreislaufsystem
5. Kommunikation und Sicherheit an der Einsatzstelle
6. Der Selbstmordpatient – Psychologische Notfälle
7. Wiederbelebung
8. Defibrillation
9. Vergiftungen
10. GSE
11. Kindernotfälle
12. Altenpflege – Der Alte Mensch
13. Übung im Einsatzzentrum
14. Übung in Zusammenarbeit mit Feuerwehr und Sauvetage

Programme de la formation à l'ENPC

1. Ausbildung im Umgang mit dem halbautomatischen Defibrillator

PROGRAMME DES FORMATIONS À L'ECOLE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE À SCHIMPACH

septembre 2007- Juillet 2008
(Distribution: Tous les cadres)

Dates	Cours/Unité convoquée	Matière
Septembre 2007		
08/09	Recyclages sauvetage 83-84	sauvetage
15/16 SP	G.S.P. (1)	formation
22/23 SP	91-1 / G.P.R	sauvetage/formation
29/30	Formation ambulanciers 1 / H.G.	secourisme/formation
29/30	Instructeurs Stagiaires	formation pédagogique
Octobre 2007		
06/07	Formation ambulanciers 2	secourisme
08 au 11	Police service PHSY	formation
13/14 SP	91-2 / Groupe alerte	sauvetage/formation
20/21 SP	H.I.T / H.G.	formation
23/24	Formation instructeurs secourisme	formation
27/28	Formation ambulanciers 3	secourisme
27/28	Instructeurs Stagiaires	formation pédagogique

Novembre 2007

05 au 08	Police USP Négo		formation 06
06	Cours de recyclage		secteur communal
10/11	SP	Cours d'initiation (1)	secourisme
17/18		Formation ambulanciers	4
20/21		I.N.A.P Ch. Bruck	formation
24/25	SP	G.S.P (2)	formation

Decembre 2007

01/02		91-3/ Cours d'initiation (2)		sauvetage/secourisme
04 au 06		Police service PHSY		formation
08/09		Formation ambulanciers	5	secourisme
08/09		G.S.E		formation
15/16	SP	D.S.A. instructeurs stagiaires		formation
15/16		Groupe chimique		formation
25		Noël		

Janvier 2008

05/06		Formation ambulanciers	6	secourisme
12/13	SP	91-4		sauvetage
12/13	SP	Cours d'initiation (3)		secourisme
19/20	SP	Cours d'initiation (4)		secourisme
26/27	SP	91-5		sauvetage

Février 2008

02/03		Carnaval		
10 au 15		Stage de préformation du sdis	59	H.G. Roubaix
16/17		Formation ambulanciers	7	secourisme
17 au 22		Stage de préformation du sdis	59	H.G. Roubaix
23/24		Formation ambulanciers	8	secourisme
27/28		Formation ambulanciers	9	secourisme

Mars 2008

01/02	SP	91-6		sauvetage
01/02	SP	Cours d'initiation (4)		secourisme
08/09	SP	Cours d'initiation (5)		secourisme
08/09		G.S.P./ Cuisine mobile/ Groupe logistique (Remerschen)		formation
15/16		Formation ambulanciers	10	secourisme
22/23		Pâques		
29/30	SP	92-1		sauvetage
29/30		Groupe Canin		formation

Avril 2008

01/02		Formation ambulanciers	11	secourisme
05/06		Formation ambulanciers	12	secourisme
12/13	SP	92-2		sauvetage
12/13		Groupe Canin		formation
19/20		Formation ambulanciers	13	secourisme
26/27		92-3 / H.G.		sauvetage

Mai 2008

03/04	SP	Groupe d'alerte		formation
03/04		Groupe de protection radiologique		formation
10/11		Pentecôte		
17/18		Formation ambulanciers	14	secourisme
24/25	SP	92-4 / H.G.		sauvetage/formation
27/28		Police Judiciaires		formation
31/01		Formation ambulanciers	15	secourisme

Juin 2008

07/08	Formation ambulanciers	16	secourisme
10/11	A.S.C. secretaire communale		
14/15 SP	92-5		sauvetage
14/15	G.S.E		formation
21/22	Formation ambulanciers	17	secourisme
23	Fête nationale		
28/29	Formation ambulanciers	18	secourisme
28/29	H.G.		formation

Juillet 2008

05/06	Journée d'information Instructeurs		formation
12/13	Formation ambulanciers	19	secourisme
19/20 SP	92-6		sauvetage

**Le chef de division,
Guy Bley**

CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DES CADRES DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SECOURS

En date du 30 novembre 2006, démission honorable de ses fonctions de chef-adjoint du centre de secours de Bigonville a été accordée sur sa demande à Madame **Diane Seyler-Servais** d'Arsdorf avec effet au 1er janvier 2007.

Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile a été conféré à l'intéressé.

*

En date du 8 janvier 2007, démission honorable de ses fonctions de chef-adjoint du centre de secours de Bettembourg a été accordée sur sa demande à Monsieur **Edouard Schaus** de Bettembourg.

Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile a été conféré à l'intéressé.

*

En date du 11 janvier 2007 Monsieur **Urbain Kinzlé** de Wolwelage a été nommé chef-adjoint du centre de secours de Bigonville.

*

En date du 23 janvier 2007, démission honorable de ses fonctions de chef-adjoint du centre de secours d'Ettelbruck a été accordée sur sa demande à Monsieur **Michel Dax** de Warken.

Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile a été conféré à l'intéressé.

*

Le 26 février 2007 Monsieur **Claude Wolzfeld** d'Osweiler a été nommé aux fonctions de chef-adjoint du centre de secours d'Echternach.

*

En date du 28 mars 2007, démission honorable de ses fonctions de chef du centre de secours de Junglinster a été accordée sur sa demande à Monsieur **Romain Hoffmann**.

Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile a été conféré à l'intéressé.

*

En date du 28 mars 2007, démission honorable de ses fonctions de chef du centre de secours d'Echternach a été accordée sur sa demande à Monsieur **Patrick Funk** d'Echternach.

Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile a été conféré à l'intéressé.

*

En date du 23 avril 2007 Monsieur **Paul Schroeder** d'Olingen, chef-adjoint du centre de secours de Junglinster a été nommé aux fonctions de chef du même centre.

Par le même arrêté Monsieur **Pierre Muller** a été nommé aux fonctions de chef-adjoint du centre de secours de Junglinster.

*

En date du 16 mai 2007 Monsieur **Roland Bock** de Sassel a été nommé aux fonctions de chef-adjoint du centre de secours de Troisvierges.

*

En date du 4 juin 2007, démission honorable de ses fonctions de chef de groupe adjoint et chef de plongée du groupe d'hommes-grenouilles de la protection civile, a été accordée pour limite d'âge, à Monsieur **Guy Schroeder** de Heisdorf.

Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile a été conféré à l'intéressé.

*

En date du 20 juillet 2007 Monsieur **Alphonse Lisch** de Wiltz a été nommé aux fonctions de chef-adjoint du centre de secours de Wiltz.

*

En date du 21 août 2007, Messieurs **Mike Hetto**, **Luc Scholtes**, **Michel Streng** et **Alfred Werer** ont été nommés aux fonctions de chefs de plongée du groupe d'hommes-grenouilles de la protection civile.

*

En date du 21 septembre 2007, démission honorable de ses fonctions de chef-adjoint du centre de secours de Dudelange a été accordée sur sa demande à Monsieur **Jean-Pierre Wagner** de Dudelange.

Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile a été conféré à l'intéressé.

Monsieur **Claude Schaal** de Dudelange a été nommé aux fonctions de chef-adjoint du même centre.

LIENS INTERNET

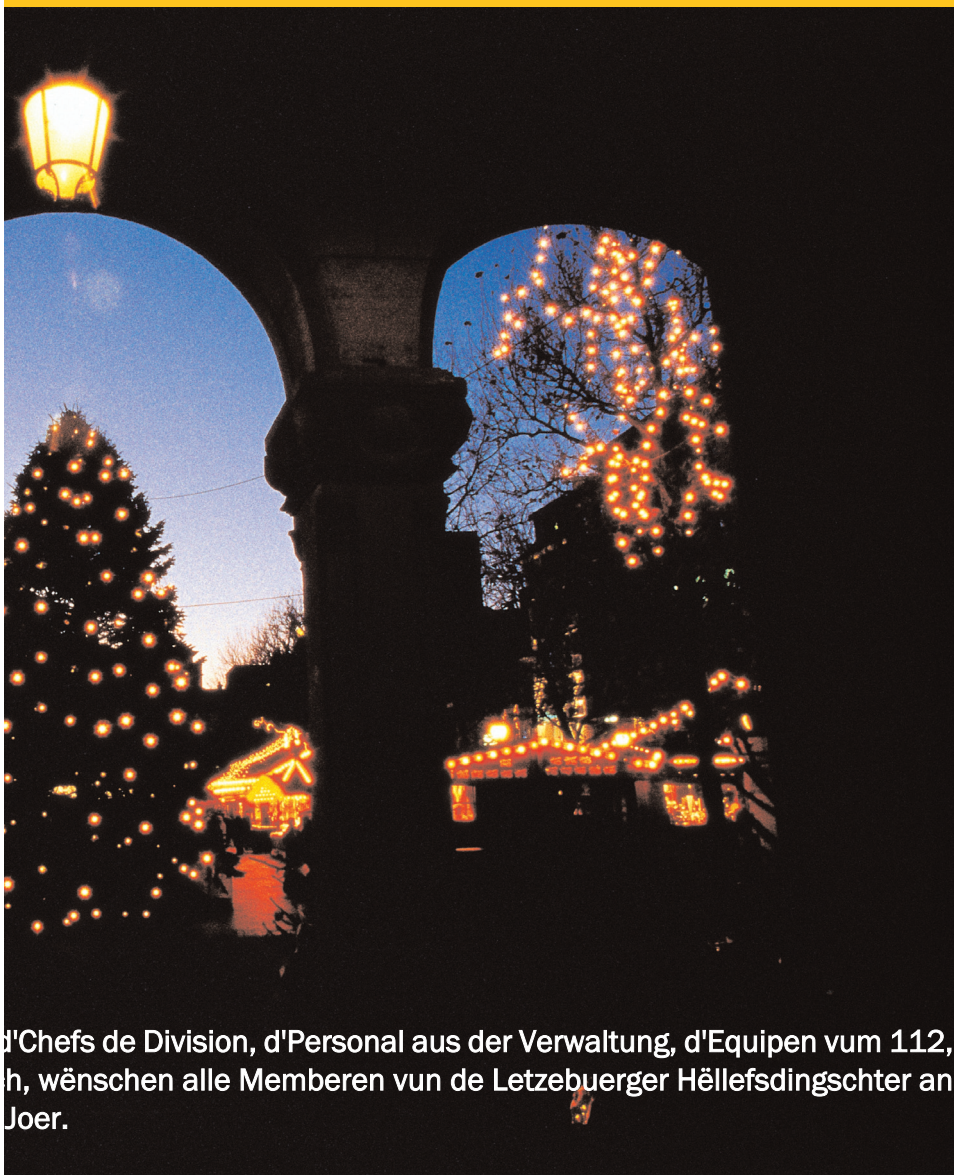
Liens nationaux

Administration des services de secours	www.112.public.lu
EULUX 2007	www.eulux2007.eu/
Protection Civile Luxembourg (Ministère de l'intérieur)	http://ec.europa.eu/environment/civil/prote/cp10_en.htm#lu
Centre de secours Kayl	www.bekadu.lu (en construction)
C S Dudelange	www.cid.lu
C S Bettembourg	www.cibett.lu
C S Mertert	www.cimw.lu (en construction)
C S Larochette	www.ci-larochette.lu/
C S BNS Lintgen	www.bns.lu
C S Belvaux	www.pcbieles.org/
C S Mamer	www.protexmamer.lu
C S Steinfort	www.cist.lu
C S Wiltz	www.ciwiltz.lu
Groupe Canin	www.groupecanin.lu
Groupe de support psychologique	www.suppsy.lu
Etat	www.etat.lu
Police Grand-Ducale	www.police.public.lu/
FNSP (Féd.nationale des sapeurs-pompiers)	www.pompjeesverband.lu
Pharmacie de garde	www.pharmacie.lu
Croix Rouge Luxembourgoise	www.croix-rouge.lu



Den Direkter vun der Verwaltung vun den Hëllefdsdingschter, d
aus dem Atelier vu Lëntgen, an aus der Schoul vu Schëmpe
hiire Familjen schéi Feierdeeg an alles Guddes fir daat neit

Copyright: SIP/ Marcel Schmitz



d'Chefs de Division, d'Personal aus der Verwaltung, d'Equipen vum 112,
h, wënschen alle Memberen vun de Letzebuerger Hëllefsschicht an
Joer.

Liens internet internationaux

EULUX 2007 – Partner Country Poland	www.straz.gov.pl/?lang=EN
EULUX 2007 – Partner Country Hungary	www.katasztrofavedelem.hu
EULUX 2007 – Partner Country Portugal	www.proteccaocivil.pt
EULUX 2007 – Partner Netherlands	www.nifv.nl
Allemagne	www.thw.de
Belgique	www.ibz.fgov.be
Danemark	www.beredskabsstyrelsen.dk
Finlande	www.pelastustoimi.net
British Civil Defence	www.britishcivildefence.org
Pays-Bas	www.minbzk.nl
International Web Pages of 112	http://ec.europa.eu/environment/civil/prote/112/112_en.htm#arch
Protection Civile Suisse	www.protectioncivile.admin.ch
Protection Civile Europe	http://ec.europa.eu/environment/civil/index.htm
Protection Civile de Paris	www.protectioncivile.org
Le SAMU de Paris	www.invivo.net/samu75
NATO/OTAN (Review 2007/Riga)	http://www.nato.int/docu/review/2007/issue1/german/main.htm
Conseil de l'Europe (Risques majeurs)	http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/prog/education_fr.asp

REPertoire TELEPHONIQUE DE
L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SECOURS
1, RUE ROBERT STÜMPER - Z.I. CLOCHE D'OR GASPERICH L- 2557 LUXEMBOURG

Direction FEIDER MICHEL	Directeur	tél. 49 771-771	Fax: 49 771-771	
Division de la protection civile BLEY Guy	Chief de division	49 771-305		guy.bley@secours.etat.lu
Division d'incendie et de sauvetage SCHEIDWEILER Georges	Chief de division	49771-404		georges.scheidweiler@secours.etat.lu
Division administrative, technique et médicale CONER Viviane	Chief de division	49 771-410		viviane.coner@secours.etat.lu
Personnel				
BRAUN Ferny	Employée	49 771-429		fern.y.braun@secours.etat.lu
BRÜCK Charles	Ing. tech. insp. ppal 1er en rang	49 771-411		charles.bruck@secours.etat.lu
CLESEN Roby	Employée	49 771-402		robi.clesen@secours.etat.lu
FEITZ Nicole	Employée	49 771-412		nicole.bordez@secours.etat.lu
FLOERCHINGER Paul	Employée	49 771-432		paul.floerchinger@secours.etat.lu
GILLEN Gisèle	Employée	49 771-407		gisele.gillen@secours.etat.lu
GRES-KRANTZ Karin	Inspecteur	49 771-421		karin.greis@secours.etat.lu
HENGESCH Steve	Commis principal	49 771-420		steve.hengesch@secours.etat.lu
JUNG-BARADEL Nadine	Employée	49 771-409		nadine.jung@secours.etat.lu
KÄUSER Francis	Employée	49 771-341		francis.kayser@secours.etat.lu
LARSEN Tine A.	Attachée de direction	49 771-431		tine.larsen@secours.etat.lu
MARTINY Armand	Préposé du service d'urgence	49 771-414		armand.martiny@secours.etat.lu
MATYSIK Lydia	Employée	49 771-413		lydia.matysik@secours.etat.lu
MELDE David	Employé	49 771-310		david.melde@secours.etat.lu
MEYER Fernand	Préposé du service d'urgence	49 771-336		fernand.meyer@secours.etat.lu
ORAZI Gil	Chargé d'études Informaticien	49 771-405		gil.oraz@mi.etat.lu
OTH Claudine	Rédacteur principal	49 771-408		claudine.oth@secours.etat.lu
SCHLEICH Gilbert	Ing. tech. insp. ppal 1er en rang	49 771-401		gilbert.schleich@secours.etat.lu
WIELAND-KLEEBLATT Michèle	Employée	49 771-441		michele.wieland@secours.etat.lu
FERREIRA-MARQUES Cidalia, PARADA DE ALMEIDA Maria Manuela		112		urgences.112@secours.etat.lu
CENTRAL DES SECOURS D'URGENCE BAUSCH Jeannot, BELARDI Daniel, DEUTSCH Tom, FERRING Francis, GOBILLOT François, GOERGEN Robert, GOTTING Jeff, HERR Jeff, HOFFMANN Guy, MICHELIS Tom, OTH Jean-Paul, THILL Nico, WILTGEN Romain, WOONING Theo				
ATELIER DE LA PROTECTION CIVILE 73c, route de Diekirch, L-7440 Lintgen		32 03 87		carlo.birscheidt@secours.etat.lu
BIRSCHIEDT Carlo, EWEN Georges, FABER Paul, HAUFFELS Claude, MULLER Guillaume, SCHAAL Nico, TEIXEIRA Maria,				enpc@secours.etat.lu
ECOLE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE Maison 93, L-9684 Schimpach		94 92 33-1		
BAULISCH Viviane, DA SILVA SOARES Andreia, ERRAMI-COPINE Jocelyne, MARNACH-COLLES Anita, MARNACH Armand, ROMMES Guy, THILMANY Théa, WINANDY Renée, WINANDY Sandra,				

IMPRESSUM

Grand-Duché de Luxembourg
Ministère de l'Intérieur et
de l'Aménagement du Territoire
"Fir dech a fir d'äi Land"
Publication périodique de l'Administration des
services de secours
No.65

Rédaction

Administration des services de secours
1, rue Robert Stümper - L- 2557 Luxembourg
Tél: 49.77.11 - Fax: 49771-771

Conception:

Mike Hoffmann

Impression:

Imprimerie Faber

Photos:

Mike HOFFMANN, Dan THOMA, Michel FEIDER, Jérôme BIONDI,
Groupe logistique "Ravitaillement", Groupe d'hommes-grenouilles,
Centre d'intervention Bigonville,

www.112.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des services de secours